

**SOL**

ALTERNATIVES  
AGROÉCOLOGIQUES  
ET SOLIDAIRES

# LE COMPAGNONNAGE PAYSAN

ÉVALUATION DES IMPACTS DU DISPOSITIF  
SUR LE PARCOURS DES FUTURS INSTALLÉS  
2020 – 2023



SEPTEMBRE 2024

# TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES UTILISÉS .....	4
EN BREF - LE COMPAGNONNAGE PAYSAN .....	5
<b>Introduction</b> .....	6
1. Contexte .....	6
1.1. L'effondrement démographique de la population agricole, enjeu majeur de notre société .....	6
1.2. Une diversification de plus en plus importante des profils et des parcours des futurs agriculteurs .....	8
1.3. Des besoins spécifiques à ces NIMA .....	8
2. Le compagnonnage paysan : une solution pour répondre aux enjeux d'accès aux dispositifs de formation pratique pour les NIMA .....	10
3. Évaluer l'impact du dispositif pour en mesurer la portée.....	11
<b>Le compagnonnage paysan : une solution pour acquérir sur le terrain des savoir-faire locaux auprès de paysans expérimentés</b> .....	13
<b>Méthode de capitalisation</b> .....	17
<b>Le Compagnonnage Paysan : dispositif innovant en réponse aux enjeux d'installation et régionaux</b> .....	20
1. Un dispositif à destination des NIMA .....	20
1.1. Profil des personnes accompagnées .....	20
1.2. Rejoindre le compagnonnage pour confronter ses idées et idéaux à la réalité du métier de paysan .....	23
2. Un protocole efficace, permettant des accompagnements complémentaires.....	28
2.1. Apprendre grâce à l'expérience d'un paysan-tuteur .....	28
2.2. Un accompagnement structurant par l'ADEAR et SOL .....	31
3. Un dispositif complet pour s'insérer dans l'écosystème et les dynamiques du monde agricole .....	34
3.1. S'insérer dans les réseaux locaux d'accompagnement et s'ancrer dans une véritable démarche d'installation.....	34
3.2. S'insérer dans les dynamiques paysannes et locales .....	36

4. Un dispositif qui vient combler un manque dans la myriade de dispositifs d'accompagnement à l'installation selon les besoins de chaque porteur de projet.....	39
4.1. Une étape décisive dans des parcours d'installation aussi divers que le sont les profils d'aujourd'hui .....	39
4.2. Un dispositif complémentaire à l'offre de formation existante : le cas de l'Occitanie .....	44
<b>Conclusions et perspectives.....</b>	<b>51</b>
REMERCIEMENT .....	53
BIBLIOGRAPHIE .....	54

# LISTE DES SIGLES UTILISÉS

AITA : programme national pour l'Accompagnement de l'Installation et de la Transmission en Agriculture

BPREA : Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole

CEFI : Contrat Emploi Formation Installation

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

InPACT : Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale

MFR : Maison Familiale Rurale

MSA : Mutualité Sociale Agricole

NIMA : Non Issu du Milieu Agricole

PAI : Point Accueil Installation

PMSP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

**Remarques liminaires :** Par souci de simplicité à la lecture, ce dossier n'intègre pas l'écriture inclusive. SOL est toutefois un acteur fortement mobilisé en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, à travers ses actions et les valeurs qu'elle promeut.

Cette étude a été menée sur un dispositif déployé en grande majorité à l'échelle régionale, notamment car SOL est né dans ce territoire il y a 44 ans et qu'elle y mène ses actions en France depuis (à noter que le dispositif essaime petit à petit aux départements limitrophes). SOL bénéficie de fait d'un ancrage territorial marqué, facilitant l'expérimentation du compagnonnage paysan. Au lancement de l'expérimentation du dispositif, la région Occitanie se distinguait également par le dynamisme d'organisations paysannes locales qui ont très tôt témoigné leur intérêt à la mise en œuvre de ce dispositif. Afin de mettre en perspective les enjeux nationaux des enjeux régionaux et pour contextualiser le cadre de ce rapport, nous établissons des parallèles entre les données nationales et les données de la région Occitanie.

# EN BREF - LE COMPAGNONNAGE PAYSAN

Un accélérateur de réflexion, un tremplin pour l'installation



en partenariat avec le réseau des paysans tuteurs et paysannes tutrices

Le Compagnonnage paysan est un dispositif innovant qui **facilite l'installation en agroécologie paysanne**. Il propose aux futurs paysans **une formation pratique et un accompagnement personnalisé**. Ce programme d'immersion combine apprentissage sur le terrain, suivi technique et mise en réseau.

**Ce dispositif répond particulièrement aux besoins des "Non Issus du Milieu Agricole" :**

**95%**

sont « Non Issus du Milieu Agricole »



**69%**

ont eu une enfance en milieu urbain



**100%\***

des futurs paysans sont en reconversion



\*sur les 15 paysans ayant répondu sur les 20 interrogés

- il permet de les aider à trouver du **sens à leur métier**, et de s'installer sur des **modèles respectueux** des ressources naturelles et de l'environnement
- construit sur mesure, il leur propose un **accompagnement personnalisé** qui s'adapte à l'hétérogénéité de leurs profils et à la spécificité de chaque projet
- il constitue un "tremplin", complémentaire avec les dispositifs existants, **pour un parcours à l'installation réussi**

**L'ensemble du parcours leur permet de :**

- 🔥 Approfondir un projet **entrepreneurial viable**
- 🔥 **S'insérer** dans l'écosystème agricole et les dynamiques territoriales
- 🔥 Être immergé dans le quotidien d'une ferme pour **éprouver la réalité du métier** et structurer un projet viable
- 🔥 Prendre la mesure de ses **compétences**, identifier celles qui restent à développer
- 🔥 Être convaincu de sa **légitimité**

12% des interrogés avaient une bonne connaissance des réseaux paysans avant leur entrée dans le **compagnonnage paysan**

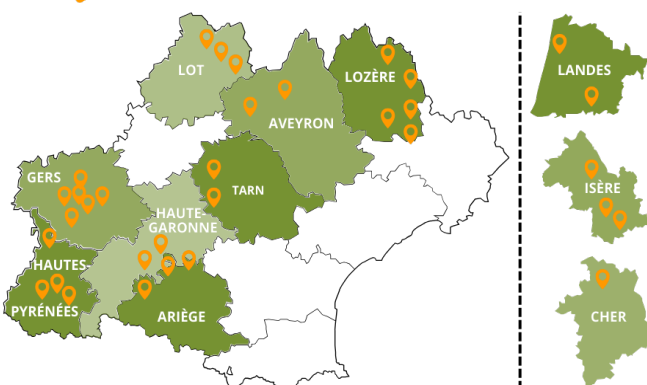
**Le dispositif propose un accompagnement :**

- 🔥 **Humain** : un apprentissage fondé sur le **partage de savoirs et d'expériences**, techniques mais aussi sur l'organisation de leur future activité
- 🔥 **Qualitatif** : un **comité de sélection des projets** portés par les compagnons
- 🔥 **Sur-mesure** : **gage d'efficacité** dans la progression du futur paysan
- 🔥 **De terrain** : assuré par des paysans-tuteurs **convaincus de l'importance de la transmission**.



**44%**

des interrogés sont installés ou en cours d'installation (2023)



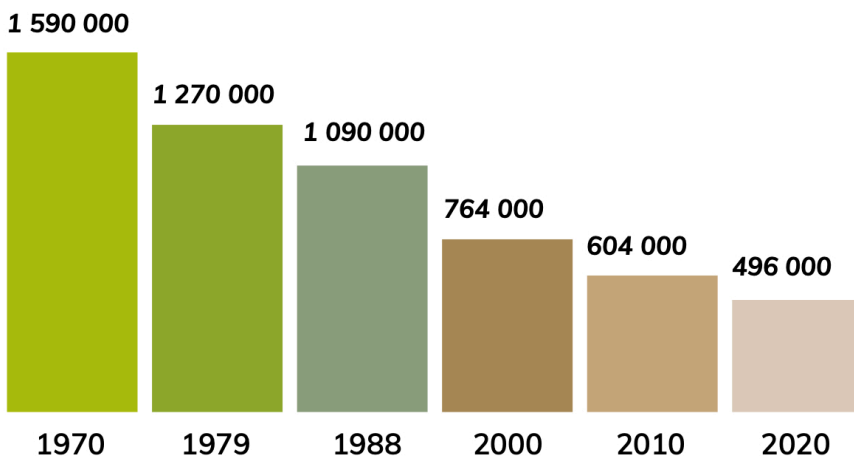
A ce jour (2024), déjà plus de **30 fermes accueillantes** dans 11 départements (Occitania : Ariège, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Aveyron, Lozère, Lot ; Hors Occitania : Isère, Landes, Cher).

# Introduction

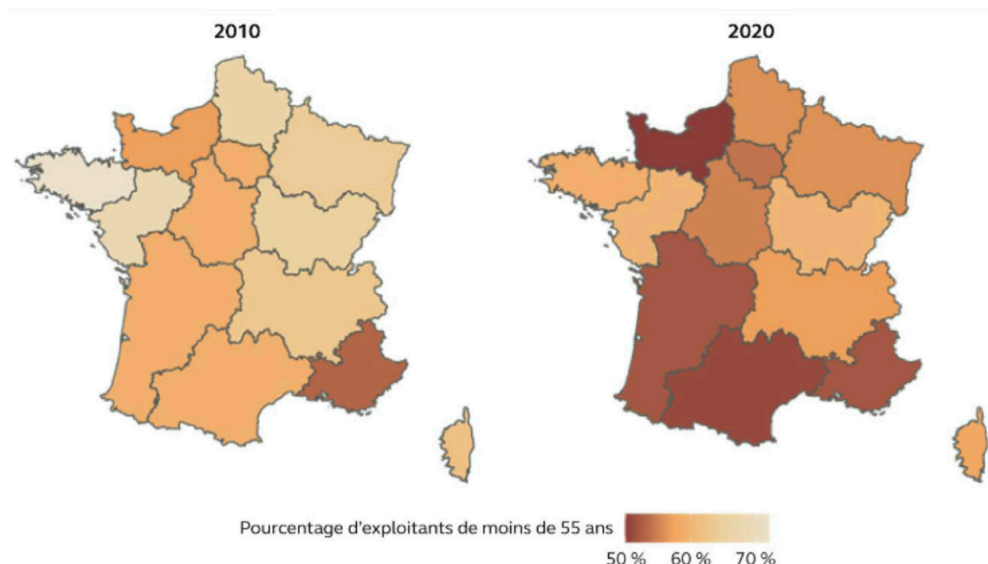
## 1. Contexte

### 1.1. L'effondrement démographique de la population agricole, enjeu majeur de notre société

En 1955, la France comptait 2 300 000 chefs d'exploitation<sup>1</sup> ; en 1997, ils n'étaient plus que 680 000<sup>2</sup>. Le dernier recensement agricole (2020) fait quant à lui état de 496 000 agriculteurs et agricultrices. Tout au long de cette période, la production, elle, a globalement augmenté<sup>3</sup>. Permise par les progrès techniques et la mécanisation, la baisse drastique du nombre d'actifs agricoles a été accompagnée et soutenue par le pouvoir politique dans la deuxième moitié du XXème siècle.



1 « Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1970 et 2020 » (Agreste, 2020) - Guillaume Bulleté



2 « Évolution de la part des exploitants de moins de 55 ans par région entre 2010 et 2020 » (Recensements Agricoles 2010 2020, traitement Cour des Comptes)

<sup>1</sup> BOURGEOIS L., DEMOTES-MAINARD M. « Les cinquante ans qui ont changé l'agriculture française ». In: Économie rurale. N°255-256, 2000. Les cinquante premières années de la sfer. Quel avenir pour l'économie rurale ? sous la direction de BOUSSARD I, CLERC F. et KROLL J-F. pp. 14-20. DOI : <https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.5151>

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> <https://www.vie-publique.fr/en-bref/293229-agriculture-quelles-transformation-depuis-50-ans>

Cette tendance démographique se poursuit aujourd'hui, avec la disparition de 200 fermes chaque semaine<sup>4</sup>. **D'ici 2030, près de 50 % des exploitants agricoles de 2020 auront atteint l'âge légal de départ à la retraite<sup>5</sup>**. Or, le rythme actuel des nouvelles installations ne permet pas de compenser ces départs. Plus d'un exploitant quittant le métier sur trois n'est pas remplacé<sup>6</sup>. **Sur 20 000 candidats à l'installation par an se présentant au Point d'Accueil Installation (PAI), seulement un peu plus de la moitié concrétisent leur installation.**



À l'image de la situation à l'échelle nationale, on assiste en Occitanie à un vieillissement et à une baisse de la population agricole. La politique volontariste de la région en la matière ne suffit pas à assurer le renouvellement de la population. Si elle « enregistre le taux d'installation le plus élevé de France », ces 10 dernières années, pour 100 agriculteurs qui ont arrêté leur activité, seuls 63 se sont installés<sup>7</sup>.

Ce faible renouvellement de l'activité agricole va de pair avec un **agrandissement de la taille des exploitations** : + 14 ha en moyenne en 10 ans ; 8ha en Occitanie. Ces tendances vont à l'encontre de la nécessité d'orienter notre système agricole vers un modèle agroécologique, équitable et respectueux de l'environnement, et favorisent l'entretien de systèmes alimentaires fondés sur l'export de productions spécialisées et l'importation de produits pour l'alimentation de la population.

Le non-renouvellement des agriculteurs impacte plus largement le dynamisme des zones rurales et remet en cause la pérennité de l'organisation sociale et économique du secteur. Avec la disparition des fermes, **c'est l'ensemble d'un territoire qui est affecté du fait de nombreux emplois indirects induits par l'écosystème agricole**. La disparition des paysans est par ailleurs associée à la disparition de modèles familiaux fortement ancrés dans les dynamiques locales.



Ces modèles familiaux sont le fruit de savoirs et savoir-faire développés progressivement par les paysans, auparavant transmis entre générations. Ces savoirs locaux sont plus susceptibles d'être le produit d'un travail avec la nature et non contre elle : **les paysans développent leur activité agricole en fonction des potentialités du territoire et l'adaptent selon les caractéristiques de l'environnement.**

Dans le même temps, la crise du covid-19 a permis aux Français de prendre conscience que les choix relatifs au modèle agricole promu ont des impacts directs sur l'évolution du climat et de la biodiversité, et indirectement sur la sécurité sanitaire de nos sociétés. Dans un sondage, 92% des Français estiment qu'une évolution du modèle agricole est nécessaire et 87% d'entre eux voient dans les modèles agroécologiques une alternative viable<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Terre de Liens, 2021.

<sup>5</sup> Recensement Agricole, 2020

<sup>6</sup> Le taux de remplacement/renouvellement des chefs d'exploitation est de 67 % en 2018. <https://impactons.debatpublic.fr/wp-content/uploads/fiche19-debat-pac-renouvellement-generationnel.pdf>.

<sup>7</sup> La Région Occitanie, 2023. <https://www.laregion.fr/Pour-l-avenir-de-l-agriculture-francaise-la-Region-Occitanie-cree-un-bonus-inedit>

<sup>8</sup> Sourcer : OpinionWay pour Terre et Humanisme, 2022, « Les Français et l'agroécologie »

Pour répondre aux attentes des consommateurs, assurer la transition écologique et la relocalisation de nos systèmes alimentaires, **le renouvellement des générations agricoles est ainsi devenu un des enjeux agricoles majeurs qu'il est urgent de traiter. Du nombre d'agriculteurs et des types de projets qu'ils portent dépend notre capacité à assurer la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables.** La transition écologique du secteur agriculture et alimentation entraîne en effet une forte demande de main d'œuvre : **la généralisation des pratiques agroécologiques nécessite plus de travail pour une même production.** D'après The Shift Project, pour généraliser les pratiques agroécologiques et reterritorialiser la production, **le nombre d'actifs agricoles devrait augmenter de 76% d'ici 2050.**

## 1.2. Une diversification de plus en plus importante des profils et des parcours des futurs agriculteurs

Les nouveaux installés d'aujourd'hui ne ressemblent pas toujours à ceux d'hier. En effet, au cours des dernières décennies, l'évolution des mondes agricoles est caractérisée par une diversification importante des profils et des parcours des futurs agriculteurs. Les profils classiques de type BTS agricole en reprise familiale sont de moins en moins représentés à mesure que le nombre de personnes plus âgées au moment de leur installation et souvent diplômées de l'enseignement supérieur, s'accroît<sup>9</sup>.

Ainsi, ces dernières années, un nouvel acronyme a fait son apparition : NIMA (Non Issu du Milieu Agricole). Il désigne des personnes dont ni les parents, ni les grands-parents, oncles et tantes ne sont agriculteurs ou agricultrices<sup>10</sup>. En l'absence de qualification juridico-administrative, les NIMA sont difficilement quantifiables. Néanmoins, en 2017, un rapport émanant de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture mentionne que **ces nouveaux publics agricoles représentent près de 60 % des premiers contacts en Point d'Accueil Installation (PAI)**<sup>11</sup>. Or, le nombre de passages dans ces PAI – instaurés par AITA - constitue une référence dans la mesure où tout porteur de projet souhaitant bénéficier des principales aides publiques à l'installation<sup>12</sup> est obligé de se présenter à ce point d'entrée.



En Occitanie, une étude des Chambres d'Agriculture évalue que 70% des porteurs de projets accueillis en 2021 au PAI sont des nouveaux entrants dans les milieux agricoles<sup>13</sup>.

## 1.3. Des besoins spécifiques à ces NIMA

Bien que ces personnes soient devenues majoritaires parmi les porteurs de projets, les dispositifs d'accompagnement et de formation existants ne parviennent pas toujours à s'adapter à leurs besoins spécifiques, différents des personnes qui reprennent une ferme familiale. En outre, les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder au foncier et financer leur projet - souvent tourné vers des pratiques agroécologiques - peuvent faire du parcours à l'installation un véritable parcours du combattant.

<sup>9</sup> GAZO Cécile, « Se reconverter dans l'agriculture : du retour au recours à la terre », Études rurales, 2023/1 (n° 211), p. 140-163. DOI : 10.4000/etudesrurales.31354. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-etudes-rurales-2023-1-page-140.htm>

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Notamment la Dotation Jeune Agriculteur

<sup>13</sup> CRIT, Observatoire Régional de l'Installation-Transmission, présentation du 15/03/23



**Les évolutions dans les profils et les projets rendent nécessaires une plus grande diversité et personnalisation des parcours d'installation.** En particulier, les occasions pour s'immerger dans le métier de paysan ne sont souvent que ponctuelles, et celles-ci sont difficilement reliées les unes aux autres. De ce fait, certains questionnements restent sans réponses, des besoins identifiés ne sont pas adressés, et les porteurs de projets peuvent avoir le sentiment de **ne pas tirer le meilleur profit des différents dispositifs suivis au cours de leur parcours d'installation.** C'est aussi ce que met en évidence le CGAAER dans un rapport de 2022<sup>14</sup>. Pour ce dernier, les besoins diversifiés de formation sont insuffisamment pris en compte. Le rapport souligne : « une grande majorité de [ces] candidats ne dispose d'aucune expérience pratique des métiers de l'agriculture ; cette carence est un sérieux handicap à la fois pour conduire les activités le moment venu, mais aussi, lors de la construction du projet, pour en évaluer la vivabilité<sup>15</sup> » .

Or, la Cour des Comptes souligne, elle, que, dans le cadre du parcours national de préparation à l'installation défini via le programme AITA, « la prescription de périodes de stage pratique ou d'autres actions qui permettent au porteur de projet non issu de milieu agricole d'acquérir une expérience pratique et de tester l'acceptabilité des contraintes de vie liées au métier est minoritaire<sup>16</sup> » . Il en va de même des « formations aux enjeux environnementaux, (...) ou à la diversification (circuits courts, production biologique) »<sup>17</sup>.

C'est pourquoi toutes ces instances interpellent régulièrement les pouvoirs publics à réagir :

- ① Dans son avis « *Entre transmettre et s'installer : l'avenir de l'agriculture* » adopté en 2020, le CESE préconisait d'« améliorer les dispositifs de formation » et de « favoriser le droit à l'essai » (dans une acception large), notamment en généralisant le « parrainage ».
- ① Le CGAAER, dans des rapports successifs : « l'accès à l'acquisition d'une expérience pratique doit être facilité, notamment pour les NIMA<sup>18</sup> ».
- ① Dans son rapport d'évaluation sur les politiques d'installation-transmission, la Cour des Comptes souligne quant à elle l'importance de la « **prescription de périodes de stage pratique ou d'autres actions qui permettent au porteur de projet non issu de milieu agricole d'acquérir une expérience pratique et de tester l'acceptabilité des contraintes de vie liées au métier<sup>19</sup>** ».
- ① Par ailleurs, la Cour des Comptes souligne que l'offre de formation, couvrant mal les besoins, « nécessit[e] souvent une mobilité géographique importante des stagiaires qui n'est pas toujours possible<sup>20</sup> ». Le rapport invite à porter une attention particulière à la cartographie de ces formations et cite l'exemple « d'installations en maraîchage bio pour lesquelles certaines régions ne disposent pas d'actions de formation professionnelle continue<sup>21</sup> ».

<sup>14</sup> CGAAER, rapport n° 21050, Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture, 2022

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> Cour des Comptes, rapport, La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles - Communication à la commission des finances du Sénat, Avril 2023

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*

Face à la nécessité d'orienter notre système agricole vers un modèle équitable et respectueux de l'environnement, nous avons plus que jamais besoin d'individus qui peuvent se former par l'expérience de leurs aînés dans des campagnes où la protection de l'environnement, les initiatives citoyennes responsables et les savoir-faire agroécologiques sont valorisés.

## 2. Le compagnonnage paysan : une solution pour répondre aux enjeux d'accès aux dispositifs de formation pratique pour les NIMA

Depuis 2016, les actions de SOL en France visent à **encourager l'installation paysanne ; enjeu majeur pour notre société**. Elle y développe des actions en **soutien à la formation, l'accompagnement des futurs paysans et la transmission et la préservation des savoir-faire**, notamment, via le Compagnonnage Paysan.

Celui-ci est un dispositif **innovant** qui facilite l'installation en agroécologie paysanne. Il propose une formation pratique et un accompagnement personnalisé aux futurs paysans. Ce programme d'immersion, combinant formation pratique, accompagnement individuel et mise en réseau, permet :



- ❶ de réaliser un ou plusieurs stages en itinérance auprès de paysans pour tester son projet, tout en se confrontant aux réalités du métier au quotidien ;
- ❷ d'être formé par un réseau de paysans-tuteurs expérimentés transmettant leurs connaissances, compétences et expériences ;
- ❸ d'être accompagné individuellement par des experts, afin d'avancer de manière pro-active sur la concrétisation du projet d'installation ;
- ❹ de participer à des journées collectives entre pairs et avec des intervenants extérieurs favorisant le partage d'expériences ;
- ❺ de s'insérer dans les dynamiques locales du territoire d'installation.

Avant la création du compagnonnage paysan par SOL, il n'existait pas en Occitanie de dispositif formalisé qui propose une telle articulation entre différents formats d'accompagnement et qui mette en lien les futurs paysans avec les paysans et acteurs locaux. Son déploiement s'est inscrit en complémentarité des dispositifs déjà existants, comme par exemple le CEFI<sup>22</sup> (voir 4.2.), afin d'assurer une meilleure couverture des besoins d'accompagnement de l'ensemble des futurs paysans.

<sup>22</sup> Contrat Emploi Formation Installation (CEFI) | Me former en Occitanie (meformerenregion.fr)

### 3. Évaluer l'impact du dispositif pour en mesurer la portée

Les trois premières années de développement du projet ont permis d'expérimenter le dispositif auprès de 24 futurs paysans aux profils variés et représentatifs de la diversité des futurs paysans d'aujourd'hui (entre 2020 et mai 2023, date de démarrage de ce rapport). Cette expérience permet de disposer d'une matière suffisante pour analyser l'impact réel du dispositif sur le parcours des personnes accompagnées, et son utilité pour avancer dans le développement d'activités vivables, viables et en accord avec les enjeux de transition écologique.

C'est pourquoi SOL a décidé d'entamer un travail de recherche et de capitalisation, pour analyser les apports du compagnonnage et son impact sur les bénéficiaires et les territoires où il est développé.

**L'objectif est donc de mettre en lumière la contribution du compagnonnage paysan à un renouvellement des générations en phase avec les objectifs de transition agroécologique et reterritorialisation de l'alimentation.**

Après une présentation exhaustive du dispositif de compagnonnage paysan, ce rapport rend compte des résultats de cette démarche de capitalisation, qui sera complétée et alimentée dans le futur, grâce au développement d'une méthode permettant de renouveler l'exercice à un rythme régulier afin d'affiner



les résultats au fur et à mesure que l'échantillon de personnes accompagnées grandira.

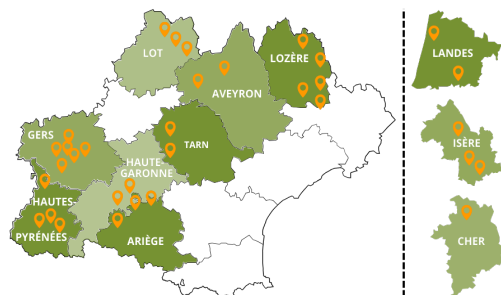
**Ces résultats doivent permettre d'éclairer les réflexions sur l'ingénierie pédagogique de l'accompagnement des futurs paysans, à la fois pour les organisations impliquées dans le développement du compagnonnage, les autres acteurs de l'accompagnement à l'installation mais aussi les acteurs**

publics responsables de la mise en œuvre d'un parcours public de soutien à l'installation agricole. **En outre, son contenu peut aussi alimenter les réflexions sur la place des paysans, détenteurs des savoirs et savoir-faire spécifiques, dans les programmes de formation agricole.**

Depuis 2020 et au moment de la rédaction de ce rapport, 24 futurs paysans ont suivi le compagnonnage paysan, répartis dans 8 départements différents en partenariat avec les ADEAR départementales concernées : Ariège, Gers, Lozère, Haute-Garonne, Lot, Isère, Cher, Saône-et-Loire. A date, il y a 5 installés.

Nombre de futurs paysans accompagnés	Département concerné	Année d'accompagnement	Nombre d'installés
6	Isère	2020	3
	Lozère		
	Saône-et-Loire		
	Saône-et-Loire		
	Gers		
	Ariège		
4	Ariège	2021	2
	Gers		
	Cher		
	Isère		
6	Isère	2022	0
	Ariège		
	Haute-Garonne		
	Lozère		
	Gers		
	Lozère		
8	Lot	2023	0
	Lot		
	Gers		
	Ariège		
	Haute-Garonne		
	Gers		
	Lot		
	Lozère		

# Le compagnonnage paysan : une solution pour acquérir sur le terrain des savoir-faire locaux auprès de paysans expérimentés



En 2024, plus d'une trentaine de fermes sur 11 départements

Depuis 2020, SOL, la FADEAR et différentes ADEAR (majoritairement en Occitanie) développent un **parcours d'accompagnement innovant** qui mise sur la **complémentarité des expertises d'acteurs variés** pour faciliter l'installation de paysans et répondre aux principaux besoins des futurs paysans : accéder à des dispositifs **de formation pratique fondés sur l'échange et le partage d'expérience entre pairs, et s'insérer dans les dynamiques locales de leur territoire d'installation.**

La création de ce dispositif s'inscrit dans un contexte de réformes successives de l'accès à la formation professionnelle pour les futurs paysans (arrêt des financements VIVEA sur l'émergence de projet, création de France Compétences et réforme du fonctionnement d'accès aux fonds de formation...), qui ont fortement limité le financement des formations au métier d'agriculteur par la pratique, historiquement proposés par les associations et organisations paysannes d'accompagnement à l'installation sur le terrain. Outre le fait que ce dispositif vise à répondre à des besoins d'accompagnement non couverts sur tous les territoires, l'expérimentation de ce dispositif et son déploiement progressif visent également à mettre en lumière l'inadaptation du cadre public de soutien à la formation et à l'installation agricole, dans le cadre d'un dialogue avec les pouvoirs publics. L'objectif : obtenir la reconnaissance des dispositifs comme le compagnonnage paysan, comme des composantes essentielles d'un parcours d'accompagnement à l'installation agricole adapté à la réalité des besoins de tous les futurs paysans d'aujourd'hui.

## Le stage accompagné : en quoi consiste-t-il ?

✓ De la formation sur le terrain : les futurs paysans accompagnés bénéficient d'une ou plusieurs **périodes de «stage accompagné» de deux mois**, en itinérance auprès d'un réseau **de paysans tuteurs au sein de fermes diversifiées engagées dans une démarche en adéquation avec la Charte de l'Agriculture Paysanne**<sup>23</sup> (maraîchage, petit élevage, culture-boulangerie, herboristerie, viticulture, polyculture-élevage, PPAM, et fermes collectives et en pluriactivité). Chaque paysan endosse un rôle de tuteur, dédiant chaque semaine quelques heures de son temps au projet du futur paysan qu'il accueille (cf infra).

<sup>23</sup> Lien vers la charte : <https://www.agriculturepaysanne.org/la-charte-de-l-agriculture-paysanne>



### 3 Compagnonnage paysan, dispositif de formation pratique (Création SOL et FADEAR) - Guillaume Bulleté

√ De l'accompagnement : en complément, les futurs paysans sont aussi appuyés par SOL et chaque ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) locale, en particulier sur les aspects technico-économiques du projet et selon un **programme d'accompagnement défini sur mesure, en fonction des besoins du futur paysan.**

La complémentarité des accompagnements proposés d'un côté par le paysan-tuteur et de l'autre par les ADEAR et SOL est favorisée par l'organisation d'une réunion de lancement du stage qui permet de déterminer sur quels volets chaque acteur va intervenir auprès du futur paysan. Ces volets d'accompagnement sont définis à partir des besoins exprimés par le futur paysan lui-même. **Des réunions intermédiaires permettent de confirmer la cohérence et l'adaptation des accompagnements en cours et de réajuster le programme au besoin.**

**NB :** Le format du stage et les modalités d'accompagnement sont définis selon un protocole d'accompagnement coconstruit par SOL, la FADEAR et les ADEAR et signé par toutes les parties au début de chaque stage.

#### Le paysan-tuteur : une expertise de terrain et sur mesure

Au-delà de la formation pratique aux techniques agroécologiques, les **paysans-tuteurs transmettent leurs connaissances et savoir-faire et accompagnent le futur paysan dans ses réflexions et ses démarches vers l'installation**, à raison de **2h par semaine**. Il s'agit d'un temps de formation technique et organisationnelle, ils appuient le compagnon dans le montage de son projet (chiffrer son projet pour établir un prévisionnel économique et ses besoins d'investissements ; dimensionner son projet : organisation de son activité, choix de cultures, définition des pratiques de cultures...) sur la base de leur propre expérience mais également d'un temps d'accompagnement, de transmission de savoirs et d'échanges. Ils sont pour cela **indemnisés par SOL.**

Ces périodes d'échanges entre paysan et futur paysan permettent de passer de l'idée à la réalité en se confrontant au quotidien du métier, auprès de pairs et sur différents modèles. Les accompagnements personnalisés visent à favoriser le transfert d'expériences et à accompagner les futurs paysans pour qu'ils se posent les bonnes questions, évitent les écueils rencontrés par d'autres auparavant. **Les retours d'expérience confirment l'importance de tels dispositifs fondés sur la transmission de savoirs et savoir-faire par des paysans expérimentés.**

Pour les futurs paysans, **la possibilité de réaliser plusieurs sessions de compagnonnage en itinérance sur différentes fermes** leur permet ainsi de bénéficier de l'expérience de différents paysans et de s'en inspirer pour construire de manière autonome et concrétiser leur propre projet d'installation.

### **Un suivi personnalisé et sur mesure par SOL et les ADEAR : complémentarité des savoir-faire**

En plus du suivi quotidien par le paysan-tuteur, chaque porteur de projet est accompagné par SOL et un animateur de l'ADEAR du département concerné.

Les ADEAR ont l'expertise de l'accompagnement de futurs paysans et se chargent du suivi avant, pendant et après leur temps de formation pratique de deux mois dans la ferme. L'accompagnement par les ADEAR se concentre sur les aspects technico-économiques du projet tels que le chiffrage du projet et la création du prévisionnel économique de la ferme, le choix des statuts, l'identification des sources de financement possibles. L'accompagnement est fondé sur des rendez-vous individuels,

la mise à disposition d'outils méthodologiques ainsi que l'identification des temps de formations et échanges collectifs proposés par l'association et susceptibles de compléter l'accompagnement individuel.



Outre l'organisation générale des stages, **SOL garantit leur bon déroulement, dès la sélection des candidats** (en assurant la pertinence pour les candidats de rejoindre le compagnonnage au stade de la construction du projet). Tout au long du stage

accompagné, SOL est en lien direct avec le compagnon et le paysan-tuteur pour **s'assurer que le rythme et les méthodes de travail permettent la progression du futur paysan selon ses besoins.**

En complémentarité avec l'accompagnement proposé par l'ADEAR, SOL échange plus particulièrement avec le compagnon sur les **aspects de mise en réseau et d'insertion territoriale**, en l'accompagnant dans ses recherches et prise de contact avec d'autres acteurs de l'accompagnement à l'installation selon ses besoins (Terre de Liens pour la recherche de foncier, l'espace-test du territoire en cas de réflexion sur la possibilité de poursuivre en test d'activité agricole,...) mais aussi avec les acteurs locaux susceptibles d'éclairer la construction d'un projet viable et durable, cohérent avec les besoins du territoire.



**Les conditions sont ainsi réunies pour fournir au futur paysan les clés permettant de prendre les décisions en cohérence avec son projet et faciliter son installation.**

### **Suivi et évaluation : processus continu d'amélioration et d'innovation**

SOL, les ADEAR partenaires et la FADEAR forment ensemble le comité de pilotage du projet. Une convention de partenariat précise les rôles de chacun pour la mise en œuvre du compagnonnage paysan : finalisation du développement du stage accompagné, co-construction du compagnonnage paysan, etc.

**Le format du stage accompagné et les modalités d'accompagnement sont définis selon un protocole d'accompagnement** co-construit par SOL, la FADEAR et les ADEAR et signé par toutes les parties au début de chaque stage.

De plus, chaque année, SOL, les ADEAR et la FADEAR se réunissent pour effectuer un bilan des sessions organisées. Ces sessions permettent de faire le point sur le bon déroulement des formations pratiques, la cohérence entre les différents modules proposés aux compagnons (cf infra) et d'ajuster au besoin les protocoles d'accompagnement et les programmes.

Ces temps de prises de recul en commun permettent de **consolider, année après année, l'accompagnement multipartite** des futurs paysans et de garantir son adaptation à l'évolution de leurs besoins.

Ce processus d'évaluation continue permet également **aux ADEAR d'améliorer et harmoniser leurs formules d'accompagnement**, grâce à la **mise à disposition et l'appropriation d'un cadre de suivi formalisé, dont elles ne disposaient pas systématiquement auparavant**. Les espaces d'échange créés grâce au compagnonnage paysan permettent en outre de **renforcer l'interconnaissance et le partage d'expériences entre** structures qui n'ont pas forcément l'habitude et le temps d'échanger concrètement sur leurs méthodes.



# Méthode de capitalisation

La période couverte par cette évaluation est 2020-2023 et correspond à 8 sessions de compagnonnage. L'évaluation s'appuie sur la combinaison des retours d'expérience des différentes parties prenantes au dispositif.



## Retours d'expérience des 23 futurs paysans ayant suivi au moins une session de compagnonnage paysan avant septembre 2023 :

- ① Consultation de leurs dossiers de candidatures. Consultation des fiches de suivi réalisées pendant la formation<sup>24</sup>.
- ① Entretiens approfondis avec 80% des 23 personnes concernées. La plupart a eu lieu au téléphone ou en visioconférence (pour quatre d'entre elles, les échanges ont eu lieu par mail uniquement).



<sup>24</sup> La majorité de ces documents étaient disponibles mais les dossiers de certains porteurs de projet étaient manquants ou incomplets.

	Entretiens téléphoniques	Échanges mails	Sans nouvelles	Total
Nombre de futurs paysans	14	4	5	23
%	60,87	17,39	21,74	100

**Ainsi, selon les thématiques étudiées dans la suite dans ce rapport, l'échantillon considéré pour réaliser certains calculs, oscillera entre 23 (pour des données généralistes de type : âge, genre etc.) et 14 personnes.**

### Retours d'expérience des personnes en charge de l'animation du dispositif :

Des entretiens ont été menés en visioconférence ou par téléphone avec :

- ① L'animatrice de SOL en charge du compagnonnage.
- ① Deux animatrices d'ADEAR partenaires du dispositif.
- ① Un ancien membre du conseil d'administration de la FADEAR, impliqué durant son mandat sur le déploiement de cette formation.

La rencontre annuelle entre SOL, l'ARDEAR Occitanie, la FADEAR et 4 ADEAR, organisée par SOL en novembre 2023 a également permis de recueillir des témoignages complémentaires d'animateurs et animatrices du dispositif.

### Retours d'expérience de paysans-tuteurs dans le cadre du dispositif :

Par ailleurs, l'évaluation est également basée sur les retours d'expériences de 6 paysans-tuteurs ayant chacun accompagné 1 à 2 compagnons depuis le lancement du compagnonnage paysan. Celles-ci sont implantées sur trois départements d'Occitanie, et diffèrent par leur organisation, leur statut, type et mode de production (maraîchage, élevage ou pluriactivité).

Paysan tuteur	Production	Forme de l'exploitation	Départements
A	Maraîchage	Individuelle	Gers
B et C	Maraîchage	Ferme collective	Gers
D	Pluriactivité	Ferme collective	Lot
E	Élevage caprin	Individuelle	Lot
F	Maraîchage	Individuelle	Haute-Garonne

## Recherche bibliographique et entretiens complémentaires :

L'analyse des données et informations récoltées a été mise en perspective grâce à un travail bibliographique intégrant notamment l'étude d'ouvrages, d'articles scientifiques, ou encore de rapports institutionnels (CGAAER, Cour des Comptes, CESE...) ou d'experts sur les enjeux de l'accompagnement à l'installation agricole. L'analyse a également été alimentée par une participation à des rencontres collectives sur le sujet et par de nombreux échanges plus ou moins formels avec des personnes rattachées à des organisations de développement agricole sur les questions d'accompagnement à l'installation. Enfin, les chiffres du recensement agricole de 2020 ont constitué une base solide pour la mise en perspective du sujet avec les enjeux actuels. Ce travail a également été nourri par un entretien dirigé avec Cécile Gazo, chercheuse en sociologie sur les questions d'accompagnement à l'installation, rattachée à l'INP-ENSAT<sup>25</sup>.



Pour faciliter la compréhension de ce rapport, les extraits des entretiens réalisés dans le cadre de ce travail sont matérialisés par une police en italique et des paragraphes distincts du reste du texte. Avec leur accord, les prénoms des porteurs de projets interrogés seront accolés aux verbatims cités. Ponctuellement, de simples mots ou de courtes parties de phrases issus de ces échanges pourront également être intégrés aux paragraphes principaux. Certains extraits d'entretiens issus d'ouvrages ou d'articles de recherche ou journalistiques alimentent également le rapport. Ils apparaissent simplement en italique et sont référencés en note de bas de page.

<sup>25</sup> GAZO Cécile, Qui pour gouverner l'installation en agriculture ? Caractérisation de la multiplication des initiatives volontaires de soutien à l'installation en agriculture et transformation de l'action publique, Thèse de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, 21 septembre 2023.

# Le Compagnonnage Paysan : un dispositif innovant en réponse aux enjeux d'installation et régionaux

## 1. Un dispositif à destination des NIMA



### ÉLÉMENTS CLÉS

Les profils des nouveaux porteurs de projet : entre hétérogénéité et quête de sens.

**95%**

sont "non issus du milieu agricole".

**100%**

des futurs paysans sont en reconversion (sur les 15 paysans ayant répondu sur les 20 interrogés).

**69%**

ont eu une enfance en milieu urbain.

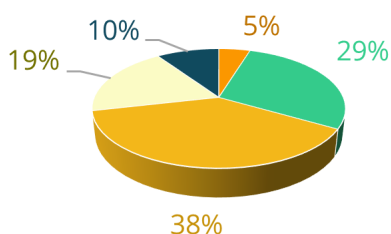
Les candidatures et les projets accompagnés diffèrent selon divers critères nécessitant un accompagnement personnalisé.

**Le compagnonnage paysan permet :**

- D'approfondir un projet entrepreneurial viable ;
- D'être immergé dans le quotidien d'une ferme pour éprouver la réalité du métier ;
- De se rendre compte de ses limites pour structurer un projet viable ;
- Prendre la mesure de ses compétences, identifier celles qui restent à développer ;
- Être convaincu de sa légitimité.

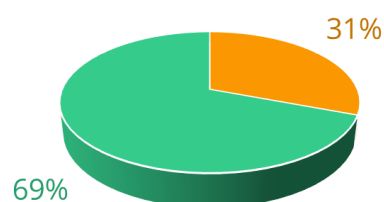
### 1.1. Profil des personnes accompagnées

**95% des futurs paysans ayant suivi le compagnonnage ne sont pas issus du milieu agricole**, à l'exception d'une fille d'agriculteurs qui souhaite reprendre les terres familiales. Cette donnée n'est pas surprenante au regard de la cible même de notre dispositif : **les non-issus du milieu agricole en besoin d'accès à des dispositifs de formation pratique insuffisamment proposés aujourd'hui** (cf supra).



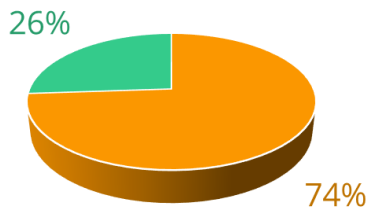
- Entre 20 et 25 ans
- Entre 25 et 30 ans
- Entre 30 et 35 ans
- Entre 35 et 40 ans

**4 Âge des porteurs de projet passés par le compagnonnage paysan (Capitalisation de données dans le cadre de ce rapport) - SOL**



- Enfance en milieu rural
- Enfance en milieu urbain

**5 Origine géographique des porteurs de projet passés par le compagnonnage paysan (Capitalisation de données dans le cadre de ce rapport) - SOL**



- Proportion de femmes
- Proportion d'hommes

## 6 Proportion d'hommes et de femmes ayant réalisés le compagnonnage paysan (Capitalisation de données dans le cadre de ce rapport) - SOL

Cependant, il est important de noter que le terme NIMA recouvre en réalité une diversité de profils qu'il convient de mieux caractériser puisque c'est de cette **grande variété de parcours, projets et profils que vient la nécessité d'assurer des dispositifs d'accompagnement divers et adaptables aux besoins de chacun.**

Les futurs paysans accompagnés dans le cadre du compagnonnage paysan représentent la réalité des porteurs de projet NIMA d'aujourd'hui, et incarnent leur diversité :

- 🔥 Tous sont dans une démarche de **reconversion professionnelle.**
- 🔥 Ces personnes sont **très souvent d'origine urbaine (47%)** mais ont souvent des liens (même distendus) avec les milieux agricoles.
- 🔥 Ils **se distinguent par leur âge.** La plus jeune avait 24 ans au moment de son compagnonnage et le plus âgé 47 ans<sup>26</sup>. Près de 70% d'entre eux ont suivi cette formation pratique entre leurs 25 et leurs 35 ans.

La grande majorité a par le passé suivi des **formations diplômantes dans l'enseignement supérieur** Bac +5, ingénieurs agronomes ou informatique, Sciences Po...). Certains ont entamé le compagnonnage peu après la fin de leurs études supérieures quand d'autres se sont tournés vers l'agriculture après une carrière professionnelle dans un tout autre domaine (solidarité internationale, relations publiques, social, administration pénitentiaire...). Le terme de NIMA renvoie fréquemment à l'imaginaire entourant la notion de « néo-paysan » elle-même intégrée dans le terme « néo-rural ». Or, le préfixe « néo » fait référence à une trajectoire double : un déplacement professionnel vers l'agriculture, mais également un déplacement du milieu urbain vers la ruralité<sup>27</sup>. Si ce qui est commun à tous les futurs paysans étudiés ici est bien d'être en reconversion - directement après des études supérieures ou après une carrière professionnelle - certains sont issus du milieu rural.

Parmi les 10 futurs paysans ayant grandi en ville, 6 ont des **liens affectifs, des lieux, des souvenirs qui les rattachent à la ruralité ou à l'agriculture.** Un grand-père qui se raconte ; la pratique du potager, enfant avec sa mère...



*« J'ai grandi en ville mais ma famille vient du Loiret, où nous avons une maison familiale. Et toutes les vacances on les passait là-bas, dans ce milieu rural et agricole. Ma grand-mère me racontait qu'elle gardait les vaches, plus petite. Des choses m'ont été transmises par ma grand-mère ». (Manon)*

<sup>26</sup> Données connues pour 21 porteurs de projets sur 23

<sup>27</sup> RIGOLLET-DAVIS A., ANNES A., BOUVARD A., « Se nommer dans le monde agricole La parole aux installés non issus du milieu agricole. Etude de cas en Quercy », 17èmes Journées de Recherches en Sciences Sociale, Paris-Saclay, 14 et 15 décembre 2023 [https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2023/articles/A33\\_49\\_RigoletDavis\\_Annes\\_Bouvard\\_Se%20nommer%20dans%20le%20monde%20agricole.pdf](https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2023/articles/A33_49_RigoletDavis_Annes_Bouvard_Se%20nommer%20dans%20le%20monde%20agricole.pdf)

« Mes parents avaient acheté/retapé une ancienne grange en petite montagne dans un hameau entouré d'agriculteurs (moutons, vergers, vaches, bûcheron). On y passait la plupart des weekends et vacances, je rêvais d'être fermière avec plein d'animaux ». (Suzanne)

« J'ai grandi en ville mais mes grands-parents étaient dans le Cantal. J'ai passé pas mal de temps là-bas (...) mon grand-père était fils d'agriculteurs. Mon lien avec l'agriculture était très indirect, mais j'avais des histoires de comment était la vie pour mon grand-père, des histoires de son enfance des échos d'une vie passée ». (Lucille)

Si comme le souligne C. Gazo<sup>28</sup>, « les souvenirs à la campagne sont (...) déterminants pour s'installer<sup>29</sup> », d'autres facteurs conduisent à se tourner vers l'agriculture.

Parmi les raisons évoquées par les futurs paysans interrogés sur leur projet d'installation s'apparentent aux grandes catégories identifiées par C. Gazo chez les personnes en reconversion : « **la recherche de sens et de la volonté de vivre ses convictions politiques et idéologiques, mieux articuler vie professionnelle et personnelle et, enfin, expérimenter un autre rapport au travail**<sup>30</sup> ». Ainsi, les compagnons évoquent la lecture d'ouvrages engagés : *Notre pain est politique*<sup>31</sup>, *Lettre à la Terre*<sup>32</sup>, la dégradation des conditions de travail (dans le champ social notamment) et l'envie d'être « *son propre patron* » ou d'avoir un métier manuel « *ne pas travailler dans un bureau* », « *faire quelque chose de concret* ». Les raisons sont multiples et se combinent.

On notera également que la **question environnementale est au cœur de la plupart de ces projets de reconversion**. Le champ lexical de "la nature" (« *ce type de vie liée à la nature* », « *me tourner vers quelque chose de plus en lien avec la nature* », « *ma formation initiale : j'ai adoré mais je perdais le lien à la nature* » est largement mobilisé au cours des entretiens. Ces éléments corroborent des tendances observées au niveau national : le CESE souligne par exemple dans son avis sur « l'avenir de l'agriculture » publié en 2020 que 2/3 des futurs installés hors-cadre familial envisagent une installation en agriculture biologique.

### Les candidatures et les projets accompagnés diffèrent enfin par des choix divers concernant:

- ① Les productions choisies
- ① Les modes de production : polyculture-élevage, agroforesterie, permaculture, etc.
- ① L'inscription dans un projet collectif (26%) ou non
- ① Le choix des circuits de distribution : AMAP, circuit court (un cinquième), vente à la ferme, etc.

<sup>28</sup> Pour rappel, auteure d'une thèse sur l'installation agricole : « Qui pour gouverner l'installation en agriculture ? » Caractérisation de la multiplication des initiatives volontaires de soutien à l'installation en agriculture et transformation de l'action publique

<sup>29</sup> GAZO Cécile, « Se reconverter dans l'agriculture : du retour au recours à la terre », *Études rurales*, 2023/1 (n° 211), p. 140-163. DOI : 10.4000/etudesrurales.31354. URL : <https://www Cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-etudes-rurales-2023-1-page-140.htm>

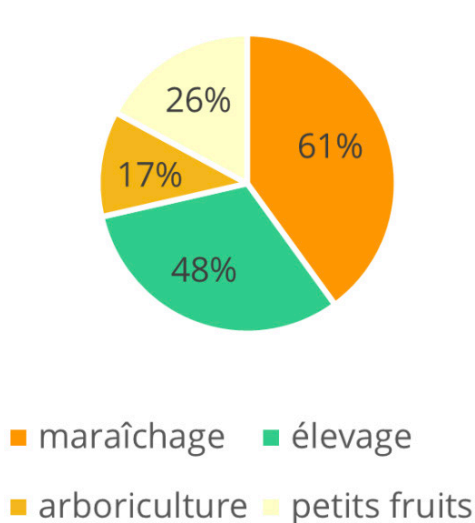
<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Groupe blé de l'ARDEAR Aura, BRIER M., *Notre pain est politique. Les blés paysans face à l'industrie boulangère*, Éditions de la Dernière Lettre, 2019, Montreuil-sous-Bois, 208 p.

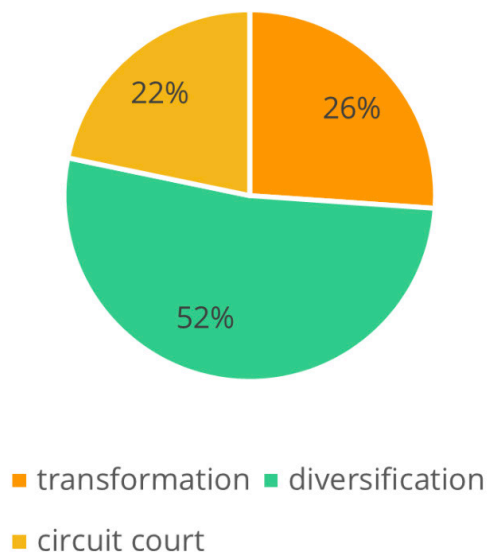
<sup>32</sup> AZAM Geneviève, *Lettre à la Terre. Et la Terre répond*. Le Seuil, « Anthropocène », 2019, ISBN : 9782021427837. URL : <https://www Cairn-info/lettre-a-la-terre--9782021427837.htm>

Par la volonté de :

- ① Monter des ateliers de transformation (végétal, animal) pour un quart des dossiers
- ① De diversifier les activités sur la ferme pour la moitié des porteurs de projet (accueil, visite pédagogique, tiers-lieux, etc.)



**7 Part des productions envisagées par les porteurs de projet au moment de leur entrée dans le dispositif du compagnonnage paysan (Capitalisation de données dans le cadre de ce rapport) - SOL**



**8 Part des activités envisagées par les porteurs de projet concernant la valorisation de leur production (Capitalisation de données dans le cadre de ce rapport) - SOL**

## 1.2. Rejoindre le compagnonnage pour confronter ses idées et idéaux à la réalité du métier de paysan

Ces personnes – souvent – mues par leurs idéaux ont besoin de les confronter au réel. Elles ont souvent beaucoup lu, regardé un grand nombre de vidéos<sup>33</sup>, et leurs imaginaires sont nourris d'exemples réussis, mais très spécifiques, d'exploitations de petite surface qui commercialisent leur production en vente directe et sont très visibles médiatiquement – telle la ferme du Bec Héllouin<sup>34</sup> – . **Les réalités agricoles sont donc parfois idéalisées.**

### Approfondir un projet entrepreneurial viable

Or, à la différence des néo-ruraux des années 70 qui envisageaient leur retour à la terre avec l'idée de rompre avec les structures capitalistes et de bâtir une nouvelle société, la dimension entrepreneuriale des projets portés par leurs "successeurs" est beaucoup plus prégnante<sup>35</sup>. Cela transparaît dans les entretiens : « *C'est la suite de mon parcours, de mes études en écologie : l'idée de faire ce projet et que ça me rémunère* ».

<sup>33</sup> Entretien avec C. Gazo réalisé le 13/12/2023

<sup>34</sup> GAZO C., « Se reconvertir dans l'agriculture : du retour au recours à la terre », *Études rurales*, 2023/1 (n° 211), p. 140-163. DOI : 10.4000/etudesrurales.31354. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-etudes-rurales-2023-1-page-140.htm>

<sup>35</sup> *ibid.*

Il est donc d'autant plus précieux pour ces personnes en reconversion de **se confronter à la réalité économique des métiers agricoles, d'éprouver sa vivabilité et sa viabilité financière de leurs projets.**

C'est ce que permet, dans la plupart des cas, le dispositif de formation étudié ici. **L'accompagnement qui leur est proposé leur permet par exemple de se questionner sur leurs besoins financiers. Pour cela, il est fréquent que les paysans-tuteurs leur partagent leur comptabilité ou travaillent avec eux sur les aspects économiques de leurs projets.** Certains emmènent les personnes qu'ils accompagnent à des journées de comptabilité à l'AFOCG (Association de Formation Collective à la Gestion).

Parce que leur projet n'est pas encore assez abouti, parce qu'ils préfèrent se concentrer sur d'autres apprentissages ou autre, les futurs paysans ne terminent pas systématiquement leur compagnonnage avec un prévisionnel économique abouti. Cependant, tous ces éléments leur permettent d'appréhender les réalités financières du métier de paysan.



« Elle a évolué sur son projet, elle ne s'attendait pas à devoir produire autant, elle ne se rendait pas compte qu'il fallait produire autant, elle avait fait un petit prévisionnel, mais ça ne faisait pas un salaire ». (Paysan-tuteur A, Gers)

### Être immergé dans le quotidien d'une ferme pour éprouver la réalité du métier

L'immersion sur une ferme pendant deux mois (ou sur plusieurs pendant quatre ou six mois) est elle aussi très formatrice. Elle permet d'être inclus dans le quotidien d'une exploitation, sa réalité et ses impératifs.



« Je participais à leur quotidien, ils ont pu m'expliquer pourquoi ils faisaient tel ou tel choix, savoir quelles questions ils se posent, ils m'incluaient dans leur propres réflexions ». (Titouan)

« On m'impliquait dans beaucoup de choses du quotidien, le fait d'apprendre à gérer de l'imprévu et du décalage de planning quotidiennement ». (Loïc)

« Passer du temps sur une ferme c'est comprendre plus concrètement les enjeux, les interactions qu'il peut y avoir avec les voisins, le fonctionnement du collectif : ça tu as beau lire des trucs : voir des gens dans des périodes où c'est chargé, où on est sous pression : tant que tu ne vis pas toi-même ou que tu n' observes pas tout ça : ça reste abstrait ». (Paysan-tuteur D, Lot)

Elle conduit également à acquérir une vision systémique de la ferme.



« Tu vois comment ils bossent, des stratégies à court, moyen, long terme, planning de rotation, tu vois aussi comment ils gèrent avec les circuits de vente, l'accueil de groupes, comment ils gèrent tout ça ». (Guillaume)





« J'ai réussi à avoir une vision plus claire sur la planification, l'articulation des différentes stratégies pour faire fonctionner l'entreprise, (ex. comment on commercialise le surplus) des techniques de maraîchage, techniques d'irrigation, techniques de vente, pourquoi on propose tel produit en telle quantité, etc. ». (Tiphaine)

**L'immersion quotidienne permet peu à peu d'acquérir plus d'autonomie**, de vivre des expériences qui font partie intégrante de la vie d'un paysan mais auxquelles il n'est pas toujours aisé d'accéder en particulier lorsqu'on n'a pas grandi sur une ferme. En témoignent ces quelques souvenirs marquants transmis par des compagnons :



« Quand j'ai été suffisamment à l'aise pour être en autonomie, c'est ce que je recherchais. Je me suis retrouvée à gérer en autonomie un marché ». (Tiphaine)

« Deux euthanasies. Je n'y avais jamais été confrontée, Ce n'est pas que du négatif, faut y être confronté quand on veut travailler en élevage. Ça m'a encouragée, je me suis rendu compte que j'étais capable d'encaisser et de donner du sens ». (Eva)

« Le premier jour où ils m'ont laissée aller chercher les vaches et faire la traite toute seule ». (Bérénice)

## Se rendre compte de ses limites pour structurer un projet viable

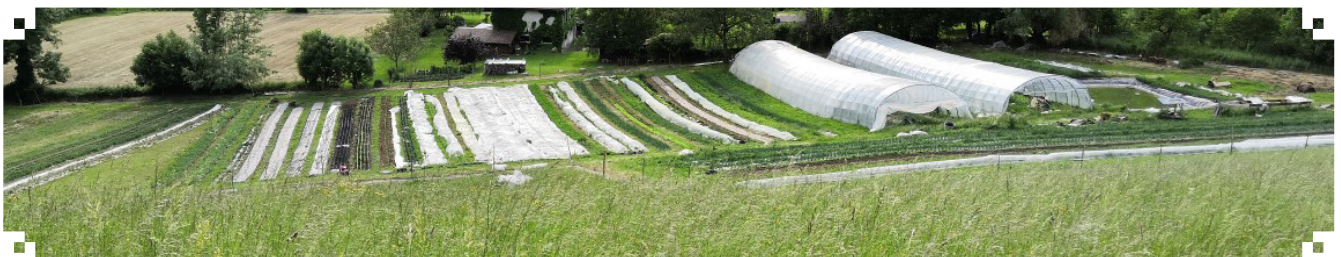
Outre ces aspects économiques, les compagnons ont besoin d'éprouver la vivabilité de leur projet, en termes de rythme de travail et de vie quotidienne. La notion de vivabilité (comme celle de viabilité économique au demeurant) est subjective. À chacun de savoir ce qui peut lui convenir ou non. Une expérience immersive telle que celle proposée par le compagnonnage permet de **prendre conscience de ses propres limites physiques, mentales ou émotionnelles**. Les futurs paysans se confrontent à la réalité du métier et se testent physiquement : une vraie « *prise de conscience sur la condition physique* » (Carole).



« J'avais fait pas mal de wwoofing, mais c'est avec le compagnonnage que j'ai pensé à revoir mon projet. J'ai vu mes limites physiques. Je me suis dit que faire uniquement du maraîchage, c'était non ». (Guillaume)

« J'avais besoin de savoir si physiquement je tenais le coup, c'était un vrai test pour moi ». (Françoise)

« 35h ce n'est pas beaucoup pour un paysan mais moi ça me permettait déjà de me rendre compte si je n'étais pas dans la bonne direction (...). Je connais mes limites physiques et mentales ». (Lucille)



Pour beaucoup, le dispositif permet de **se rendre compte de ce qui est acceptable** pour eux-mêmes en termes de rythme de travail, d'anticiper ce qu'implique de devenir paysan et d'y être préparé. Car même si les conditions d'exercice du métier correspondent à ce qui est recherché (travail non salarié, en extérieur...<sup>36</sup>), la charge de travail relativement importante dans l'agriculture paysanne peut impacter assez lourdement la vie personnelle.

Ainsi, plusieurs compagnons font part de leur envie de développer leur activité agricole de manière progressive après leur compagnonnage :



« Ça m'a confortée dans l'idée de faire ça de manière progressive. De ne pas démarrer sur de grosses surfaces directement ». (Marion)

« Dans l'exploitation où j'étais, il y avait deux AMAP une fois par semaine, c'est beaucoup. Je me suis dit qu'il fallait que j'y aille doucement, progressivement ». (Loïc)

Pour d'autres, de réinterroger leur envie de pluriactivité :



« Les gîtes et les tables d'hôte : je ne veux plus en faire ! Alors que c'est attractif à première vue. Ça m'a ouvert les yeux sur des aspects moins positifs de l'accueil à la ferme. De très chouette rencontres humaines certes, mais beaucoup de boulot ! Le compagnonnage permet de voir les contraintes que ça représente, ça m'a mis aussi des warning sur la transfo etc. ». (Manon)

Ou encore de revoir leurs priorités aux vues de certaines contraintes :



« Ce stage m'a beaucoup aidée dans mes choix et mes envies. Avant j'étais complètement naïve à l'idée de m'installer seule. Cette ferme collective m'a ouvert plein de scopes sur le fait de ne pas être seule. Le lait et le fromage l'élevage ça m'intéresse toujours beaucoup, mais je me sens plus ouverte. Je n'ai plus forcément besoin d'être en responsabilité sur cet atelier. Ma priorité maintenant c'est une installation collective, je suis plus flexible sur la production ». (Bérénice)

Par ailleurs, pour ceux qui avaient peu d'expérience de la vie à la campagne, le compagnonnage paysan leur permet d'**appréhender la ruralité**. Car si « le monde rural intéresse de plus en plus de citadins souhaitant bénéficier d'un ensemble d'aménités rurales" (c'est-à-dire d'avantages offerts par le milieu rural) »<sup>37</sup>, il est parfois mal connu.



« J'ai pu voir, j'ai pu appréhender la ruralité. Mon stage était dans un territoire très beau mais peu dense. Tout est loin, pas de médecins, les facs c'est loin, les logements c'est très cher car il y a beaucoup de maisons secondaires, le travail saisonnier... ». (Sophie)

« Tu vois les problématiques du milieu rural, les difficultés de me projeter moi en tant que parisien néo rural, faire son trou sans donner la leçon, s'intégrer dans les réseaux, ça m'a fait prendre conscience de ce à quoi j'allais être confronté ». (Guillaume)

<sup>36</sup> cf. partie 1.1

<sup>37</sup> GIORGIS D. et PECH M., S'installer en agriculture. Pour un véritable accompagnement des paysans de demain, Éd. Charles Léopold Mayer, 2017, 112 p.

## Prendre la mesure de ses compétences, identifier celles qui restent à développer

Le compagnonnage permet également de **prendre conscience des savoirs et savoir-faire restant à acquérir pour s'installer dans de bonnes conditions**. Les fiches de suivi, et notamment celle complétée en fin de compagnonnage (incluant une rubrique « points à approfondir » et un « plan d'action post-stage ») permettent de souligner ces éléments pour la suite, et de manière moins formalisée, les paysans peuvent être attentifs à mettre en garde les compagnons sur ce point.



« Nous, on dit à tout le monde : va faire 2 saisons complètes avant de t'installer, c'est un leurre de penser que tu apprends un métier super complexe en 2 mois de stage. (...) [Les deux futures paysannes accompagnées] étaient conscientes de ça mais il y a des stagiaires BPREA qui ne nous ont pas cru quand on leur disait de faire 2 ans de salariat avant de s'installer ! Certains étaient étonnés. Ils pensent que le maraîchage, ça s'apprend comme ça ». (Paysan et paysanne tuteurs B et C, Gers)

Le compagnonnage paysan fait naître des réflexions diverses et permet l'acquisition de savoir et savoir-faire variés selon les compagnons. Mais ce qui semble commun à l'issue du dispositif est le fait de s'éprouver, d'être plus réaliste quant au dimensionnement de son projet, de s'engager dans une démarche plus concrète<sup>38</sup>.

## Être convaincu de sa légitimité

**Nos entretiens révèlent enfin des difficultés pour certains compagnons (en particulier des femmes) à se sentir à l'aise, voire légitimes à porter des projets professionnels en agriculture paysanne.** Ce qu'essayent aussi de déconstruire certains paysans-tuteurs à l'instar de la paysanne tutrice C dans le Gers, qui souligne : si ce n'est « *pas forcément facile de se sentir à sa place (...) ce n'est pas parce que tu ne viens pas de ce milieu que tu dois te sentir mal à l'aise* ».



La socialisation dans la sphère agricole est importante pour réussir une installation. En effet, « *l'implication dans la vie professionnelle et locale est bénéfique pour la viabilité et la vivabilité* » d'une exploitation d'après une étude menée en Occitanie<sup>39</sup> ; « *les installés ont besoin de liens sociaux et d'éviter l'isolement* »<sup>40</sup>. Cela vaut également pour les futurs paysans.

<sup>38</sup> SOL, FADEAR et ADEAR partenaires, compte rendu de la journée de travail sur le compagnonnage paysan qui s'est tenue à Toulouse le 30/11/2023

<sup>39</sup> Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie, étude « Le devenir des installés en Occitanie », 2021-2022 <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/devenir-des-installes-en-occitanie/>

<sup>40</sup> *Ibid.*

## 2. Un protocole efficace, permettant des accompagnements complémentaires



### ÉLÉMENTS CLÉS

**Le cadre de fonctionnement du compagnonnage paysan permet :**

- Un accompagnement humain, qui va bien plus loin que l'apprentissage technico-pratique ;
- De travailler avec des paysans convaincus de l'importance de la transmission, dont le rôle de formateur est à reconnaître ;
- La sélection des compagnons pour un accompagnement de projet qualitatif ;
- Un accompagnement sur mesure, gage d'efficacité dans la progression futur paysan.

### 2.1. Apprendre grâce à l'expérience d'un paysan-tuteur

Si l'accompagnement et le suivi des sessions est réalisé par les ADEAR et SOL, la formation est avant tout basée sur l'apprentissage auprès d'un paysan-tuteur.

#### **Un accompagnement humain, qui va bien plus loin que l'apprentissage technico-pratique**

Dans le compagnonnage, le paysan-tuteur, a un rôle technique. Il fait bénéficier le compagnon de ses savoirs, savoir-faire et de son expérience de l'installation. Il lui permet de monter en compétence, par l'observation des gestes techniques et les discussions formelles (les 2h hebdomadaires) ou plus informelles.

La durée des sessions - deux mois en immersion sur la ferme semble rendre possible la construction de vrais liens de confiance. Ils permettent au paysan-tuteur de donner peu à peu plus de responsabilités au compagnon et de lui partager des aspects parfois assez personnels de son expérience de paysan. Le compagnonnage auprès de ces professionnels est centré sur la pratique certes, mais il consiste aussi, et peut-être avant tout, en un accompagnement humain<sup>41</sup>.



*« Humainement : il y a un vrai lien, et des deux côtés - faut être prêt à discuter ! On en vient vite à des choses très personnelles, intimes comme la gestion du fait d'être associé, le fait de partager sa compta, dire quels revenus on se verse... J'ai pu discuter de comment gérer le fait que son compagnon ne travaille pas sur la ferme. On raconte sa vie au final. Pas forcément évident pour les paysans ! ».*

(Eva)

Woofing, salariat, stage : chaque expérience agricole va nourrir le projet d'une personne qui souhaite s'installer. Néanmoins, les contextes et les cadres posés ne permettent pas le même type d'apprentissage ou d'avancées.



*« Dans le salariat on discute mais les personnes n'ont pas le temps ».* (Eva)

<sup>41</sup> NB : une paysanne interrogée juge cependant la période de stage trop courte.

Il peut également partager les erreurs qu'il a pu commettre, pour éviter certaines embûches au futur paysan ou plus simplement lui signifier que l'erreur fait partie du chemin.



« *Mes paysans-tuteurs m'ont partagé les "choses qu'on a fait et qu'on ne referait pas" : c'est plus de la pratique qui devient de la théorie pour toi* ». (Anne Laure)

« *Comme on est des NIMA : on s'est cassé la gueule plein de fois, et on s'est relevé. On peut dire au porteur de projet : "toi aussi tu vas te casser la gueule mais tu vas te relever et on apprend de nos cassages de gueule"* ». (Paysan-tuteur E, Lot)

En parallèle, **son rôle est d'aider, d'outiller le compagnon pour qu'il avance dans son parcours à l'installation**. En travaillant concrètement sur son projet :



« *Poser un regard sur le projet du stagiaire – un regard plus professionnel que les accompagnateurs à l'installation. L'accompagner dans ses rêves tout en ancrant ses rêves dans la réalité professionnelle* ». (Paysan-tuteur D, Lot)

Mais également en levant les freins qui peuvent empêcher le porteur de projet d'avancer ou en l'aidant à prendre confiance en lui.



« *Le paysan-tuteur doit aider à prendre du recul. C'est quelqu'un d'extérieur qui n'est pas impliqué dans mon histoire à moi et qui va me dire mais c'est quoi ce que tu te racontes ? C'est quoi tes freins ? (...) Un jour il m'a demandé "mais pourquoi tu n'es pas encore installée ?" Du coup j'ai contacté une ferme que j'avais pré-identifiée avant le compagnonnage : j'y suis allée pendant mes 15 jours de césure. Et là je vais y commencer un stage de reprise* ». (Sophie)

« *Ma relation avec eux m'a permis de progresser côté technique mais aussi en confiance en moi, les initiatives que je pouvais prendre, je ne me suis jamais sentie jugée* ». (Lucille)

Néanmoins, certains sujets peuvent être plus difficiles à aborder pour certains paysans-tuteurs :



« *Souvent, on prévoit qu'ils vont regarder la compta avec la ferme accueillante (...) et ça passe à la trappe, c'est dommage. Et peut-être que c'est trop intime ? (...)* ». (Animatrice ADEAR 2)

L'expérimentation en cours du dispositif permet toutefois d'entrevoir d'autres pistes d'action, en profitant du double accompagnement dont bénéficient les futurs paysans.



« (...) *Ce serait peut-être un truc à faire en rendez-vous ADEAR du coup. En expliquant des éléments de chiffrage, les paysans pourraient mettre quelques chiffres de la ferme, ça pourrait être quelque chose à faire à plusieurs* ». (Animatrice ADEAR 2)



**La relation entre paysans-tuteurs et compagnons est donc au cœur du dispositif et l'aspect humain est fondamental.** Les témoignages rendent compte des liens tissés et de la convivialité partagée :



« *A mon anniversaire : ils m'ont fait un super tiramisu ! Fait par leur fille de 11 ans* ». (Titouan)

« *On a fait un grand repas pour la fin des moissons y'avait les anciens de la ferme, les nouveaux, les enfants c'était un chouette moment* ». (Bérénice)

### **Des paysans convaincus de l'importance de la transmission, un rôle de formateur à reconnaître**

La majorité des paysans-tuteurs interrogés dans le cadre de ce rapport sont également devenus paysans après une reconversion (ce qui n'est pas le cas de tous les paysans qui accompagnent dans le cadre du dispositif).



« *On se ressemble beaucoup avec les porteurs de projet accueillis et j'ai pris plaisir à partager cette particularité avec eux* ». (Paysanne tutrice F, Haute-Garonne)

**Cette similitude dans les parcours, si elle n'est bien sûr pas indispensable, peut favoriser la transmission.**



« *C'est un GAEC en construction avec l'accueil de nouveaux associés en cours, pas tous du monde agricole, des choses similaires à moi. C'était intéressant de voir comment eux avaient fait avec tout ça* ». (Sophie)

« *C'est tellement complexe l'installation (...), le partager avec des paysans qui l'ont déjà vécu, ça n'a pas de prix. Il y a la théorie et il y a la pratique qui sont des choses différentes ! Savoir comment ça se passe avec ton certificateur, comment tu gères les woofeurs... Il y a tellement de choses qui ne sont pas de l'ordre de la production* ». (Laëtitia)

**Les paysans-tuteurs ont un rôle complexe et central.** L'indemnisation qui leur est proposée dans le cadre du compagnonnage paysan permet de le valoriser.



« *Ce qui est appréciable c'est que soit reconnu le fait qu'être maître de stage ce n'est pas "gagner du temps". On ne prend pas des stagiaires pour avoir de la main d'œuvre gratuite. Qu'il y ait un dédommagement financier : psychologiquement ça fait du bien, c'est une reconnaissance de notre travail, c'est valorisant* ». (Paysanne et paysan-tuteurs B et C, Gers)

A noter qu'un des paysans-tuteurs était mal à l'aise de percevoir cette rémunération. Pour expliquer cela, une hypothèse : la différence entre un maître de stage et un paysan-tuteur, si elle intériorisée de manière plus ou moins consciente, devrait être mieux affirmée et expliquée. Alors que le maître de stage se centre sur la transmission d'apprentissages techniques, d'explication du fonctionnement de sa ferme, il ne va pas conseiller la personne qu'il accompagne sur son propre projet qu'à la marge.

La posture du paysan-tuteur va au-delà. Plus centrée sur le projet d'installation du compagnon, une session du dispositif étudié est, de plus, ponctuée de 2h hebdomadaires dédiées à des sujets déterminés par la personne accompagnée et l'ADEAR.

**SOL réfléchit actuellement à la création d'un module de formation des paysans-tuteurs** pour insister et échanger sur les différences entre le rôle de maître de stage et de tuteur.... Elle aborderait aussi les missions et postures des tuteurs, donnerait des outils supplémentaires pour l'accompagnement à l'installation et permettrait la mise en lien et le partage d'expérience entre paysans-tuteurs. La majorité des accompagnants interrogés se montrent enthousiastes à cette idée.

## 2.2. Un accompagnement structurant par l'ADEAR et SOL

### La sélection des compagnons pour un accompagnement de projet qualitatif

**Toutes les candidatures des personnes souhaitant intégrer le compagnonnage sont recueillies et étudiées par SOL, et discutées avec les ADEAR et les futurs paysan-tuteurs.** Le dispositif est imaginé pour des personnes « en fin d'émergence », des profils ayant un projet d'installation agricole formalisé et une certaine expérience. L'analyse des candidatures permet de filtrer des profils trop en émergence (en les redirigeant vers les dispositifs appropriés) ou à l'inverse (mais c'est plus rare), trop avancés.

Cette sélection des futurs paysans semble être un point important pour les paysans-tuteurs interrogés. C'est un aspect qui les rassure et une des raisons qui les conduit à s'engager dans le dispositif. Cela représente à leurs yeux une garantie d'accueillir une personne motivée et qui porte un projet d'installation agricole « *professionnel* » ou « *fiable* ». Ainsi, le temps qu'ils passeront à accompagner le compagnon bénéficiera à quelqu'un se trouvant dans une réelle démarche de professionnalisation.



« *Ce sont des personnes en projet d'installation : ce n'est pas aléatoire en termes de motivation, pas comme pour du woofing, ou des stages de découverte. Ce sont des porteurs de projet avec du bagage, et donc un accueil qu'on espère plus facile* ». (Paysan-tuteur D, Lot)

Du côté des futurs paysans, l'adéquation du type de dispositif à leurs besoins selon la phase dans laquelle ils se trouvent est également essentielle pour ne pas perdre de temps dans un parcours déjà potentiellement long.

C'est pourquoi SOL et les ADEAR décident parfois de rediriger un candidat trop en amont de son projet vers un autre dispositif plus adapté, lui proposant de re-candidater une fois son projet plus avancé. En outre, cela leur garantit un accompagnement plus qualitatif de la part du paysan-tuteur. En effet, « *cette notion de fin d'émergence n'est pas aisée à déterminer* » (Animatrice ADEAR 1) et, en un sens, subjective. Malgré le filtrage, certains paysans auraient préféré accueillir des futurs paysans plus avancés dans leur parcours à l'installation. En effet, l'accompagnement diffère selon qu'une personne se trouve au tout début de la maturation d'une idée ou si elle a déjà structuré son projet, et de nombreux paysans se sentent plus à l'aise d'accompagner quelqu'un « *qui sait à peu près où il va* ».

## L'accompagnement sur mesure, gage d'efficacité dans la progression futur paysan

Le protocole d'accompagnement sur-mesure a été développé par SOL, conjointement avec les ADEAR partenaires au lancement du dispositif, et revu à l'issue des deux premières années de déploiement du dispositif, dans une optique d'ajustement et d'amélioration des méthodes d'accompagnement.

**La définition**, par le compagnon, les paysans-tuteurs et l'ADEAR, **des objectifs et des thématiques à aborder durant le compagnonnage structurent grandement la session.**



« Ça a permis de cadrer, savoir où j'en étais de mes besoins et les faire évoluer à mi-parcours ». (Loïc)

Les objectifs définis à l'avance et les réunions de suivi ponctuent les sessions et poussent les compagnons, comme les paysans-tuteurs à se mettre dans une **dynamique proactive**.



« C'était bien au début pour définir les objectifs du stage. Si y'avait pas eu ça, ça aurait juste été deux mois dans un fournil, ça m'a mis dans une position plus active en tant que stagiaire ». (Titouan)

« Tout le cadrage avec l'ADEAR est très intéressant. Cela permet vraiment de suivre une trame avec des objectifs précis. Le fait qu'il y ait ces réunions ça oblige le maître de stage à être dans une posture de maître de stage. De là vient sans doute la posture différente des paysans en woofing où les paysans n'ont aucun compte à rendre ». (Paysanne et paysan-tuteurs B et C, Gers)

« Je ne sais pas si j'ai été très assidu avec toutes les feuilles à remplir. Mais les avoir épluchées, lues au début... Ce cadre donne des pistes, un cadre d'accompagnement ». (Paysan-tuteur D, Lot)

En plus de structurer le compagnonnage, **les points d'étapes réalisés par l'ADEAR pendant les sessions servent à vérifier que les choses se passent bien** entre le compagnon et les accompagnants.



« Elle a eu des points avec SOL ou ADEAR, je savais que si elle avait des choses qu'elle n'arrivait pas à nous dire, ça nous remonterait ». (Paysan-tuteur D, Lot)

« Dans le milieu agricole, ça devient vite intense et personnel je trouve, c'est super qu'il y ait une personne tierce à qui faire remonter les soucis pendant le stage au besoin ». (Anne-Laure)

SOL joue un rôle d'intermédiaire et propose un accompagnement individuel qui permet de **créer une relation de confiance** avec le compagnon.



« Très rapidement je prends le téléphone et j'appelle les porteurs de projet [...] Se montrer disponible [...] Savoir écouter/ Comprendre où ils en sont dans leur démarche ». (Animatrice SOL)

Ce suivi est régulier et se fait durant toute la période de compagnonnage et même au-delà.





« *Je faisais des appels au fil de l'eau pendant le stage (tous les 15 jours en fonction du besoin exprimé/ sollicitation des PP). Appels après première semaine : savoir comment s'est passé l'entrée en stage* ». (Animatrice SOL)

Les appels téléphoniques réalisés par SOL permettent au compagnon de poser des questions, de garder une dynamique d'apprentissage et de se sentir légitime de demander des informations auprès des paysans-tuteurs.



« *Lors du premier RDV [...] ils pouvaient bien définir ensemble comment ça allait se passer et les points abordés pendant les 2h/hebdo pour l'aider à avancer dans son projet* ». (Animatrice SOL)

Le positionnement de SOL s'apparente à un **rôle de médiateur** pour assurer le bon déroulé de la formation pratique, afin que chacune des parties prenantes la vive de la meilleure des façons et en ressorte grandi.



« *On a beaucoup discuté, je lui ai bien dit qu'effectivement si elle en ressentait le besoin il fallait éclaircir avec la ferme comment ça allait se passer concrètement mais que c'est sûr qu'ils ont une organisation du collectif dans laquelle il faudra s'intégrer. J'ai insisté sur le fait que c'était malgré tout intéressant de voir différentes activités et de voir les rouages d'un collectif* ». (Animatrice SOL)

« *J'ai aussi bien insisté sur le fait que je restais disponible tout au long du compagnonnage, qu'elle n'hésite pas à appeler et que je pouvais aussi faire médiatrice si besoin* ». (Animatrice SOL)

**L'accompagnement proposé, notamment par les animateurs des ADEAR est globalement salué par les personnes interrogées** (compagnons comme paysans-tuteurs). Cependant, une période de deux mois – dans le cas où le compagnonnage est suivi sans itinérance - reste un temps très court pour accompagner un futur paysan en particulier lorsque celui-ci n'est pas très avancé dans son parcours à l'installation. L'accompagnement est d'ailleurs souvent qualifié de "suivi" lors de nos entretiens.



« *On a un rôle à jouer parallèlement au contenu du stage, pour faire avancer le porteur de projet sur ses questionnements propres. Un accompagnement sur le volet humain. Ce n'est pas toujours évident car on a eu des profils émergents, compliqué de faire un travail dans ce cas* ». (Animatrice ADEAR 1)

Tout au long du compagnonnage et même après, SOL agit pour apporter des solutions aux futurs paysans que ce soit en termes de contacts, ressources, informations, etc. afin de toujours répondre aux besoins spécifiques et personnalisés.



« *Accompagnement aussi sur l'aspect mise en relation et gestion des relations. Mise en relation avec les acteurs locaux* ». (Animatrice SOL)

### 3. Un dispositif complet pour s'insérer dans l'écosystème et les dynamiques du monde agricole



#### ÉLÉMENTS CLÉS

Via le compagnonnage paysan, il est possible de :

- Connaître et s'insérer dans les réseaux locaux d'accompagnement ;

**12%, soit seulement 2 interrogés sur 17 entretiens menés, avaient une bonne connaissance des réseaux paysans avant leur entrée dans le compagnonnage paysan.**

- S'ancrer dans une véritable démarche d'installation agricole ;
- Rencontrer les acteurs locaux et les futurs paysans évoluant à la même échelle territoriale ;
- Réaliser la dimension sociale de l'activité agricole et d'identifier les leviers de socialisation.

#### 3.1. S'insérer dans les réseaux locaux d'accompagnement et s'ancrer dans une véritable démarche d'installation

##### Connaître et s'insérer dans les réseaux locaux d'accompagnement

Parce que les profils des personnes accompagnées sont variés, une partie d'entre elles a une connaissance assez fine des réseaux d'aide à l'accompagnement à l'installation et plus largement de l'écosystème des organisations agricoles. Pour d'autres, l'ensemble reste un univers relativement méconnu. La mise en lien avec les ADEAR et SOL est donc une première étape.

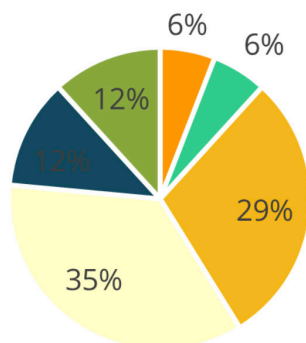
Sur les 17 entretiens analysés, nous avons caractérisé le niveau de connaissance des réseaux paysans par les compagnons avant leur entrée dans le dispositif (sans information pour deux personnes) :

- ① 1 personne n'en avait aucune
- ① 1 personne avait une connaissance vague
- ① 5 personnes avaient une connaissance familière
- ① 6 personnes avaient une bonne connaissance
- ① 2 personnes avaient une très bonne connaissance



« Certains découvrent à travers ça le réseau d'organisations à l'accompagnement, on donne des infos sur comment se présenter aux PAI. Si les personnes ne sont pas dans ce parcours-là, ça permet de leur faire raccrocher les wagons ». (Animatrice ADEAR 1)

Sur les 17 entretiens analysés, nous avons caractérisé le niveau de connaissance des réseaux paysans par les compagnons avant leur entrée dans le dispositif :



- aucune
- connaissance vague
- connaissance familière
- bonne connaissance
- très bonne connaissance
- absence d'information

## 9 Caractérisation du niveau de connaissance des réseaux paysans par les compagnons avant leur entrée dans le dispositif (Capitalisation de données dans le cadre de ce rapport) - SOL

Une future paysanne qui effectue son compagnonnage dans une ferme collective en cours de rachat par Terre de Liens découvre ainsi mieux cette association : « *je connaissais de nom mais ça a été intéressant de mieux les connaître via cette expérience* ». Une autre partage même qu'elle ne se sentait pas légitime à contacter les organisations paysannes spécialistes de l'installation. Le compagnonnage a donc été un moyen pour elle d'être suivie par une ADEAR et par SOL, et d'ainsi "mettre le pied" dans ce milieu.

### S'ancrer dans une véritable démarche d'installation agricole

Ce travail sur **l'intégration sociale et locale et la mise en lien avec les associations d'accompagnement leur permet *in fine* de s'ancrer dans une véritable démarche d'installation agricole**, à la différence du woofing par exemple, par lequel est passée l'immense majorité des personnes interrogées.



Le woofing « *reste des vacances à la ferme où on donne un coup de main* » (...) *En woofing je parlais peu de la démarche d'installation car moi-même je ne me prenais pas au sérieux et donc on ne me prenait pas au sérieux* ». (Lucille)

Le compagnonnage « *c'était l'occasion de découvrir une ferme intéressante à un moment où je faisais du woofing, avec la possibilité d'aller plus en profondeur* ». (Pierre)

**Le cadre formalisé du dispositif étudié aide les futurs paysans à endosser la posture de paysan.** Il les pousse à se projeter dans la réalité d'une installation agricole.



« En dehors de l'amélioration de compétences techniques (...), cela m'a permis de prendre des responsabilités, des initiatives (...), qui permettent une mise en confiance nécessaire pour se projeter sur une installation en tant que chef d'exploitation ». (Anne-Laure)

### 3.2. S'insérer dans les dynamiques paysannes et locales



Les mondes agricoles ont été traditionnellement marqués par un modèle de renouvellement endogène. Cela explique l'émergence récente du terme NIMA. Cette notion, critiquée parce qu'elle masque de fortes disparités en son sein, l'est aussi car elle colporte une vision très corporatiste du métier de paysan. Peut-être rend-elle compte aussi, d'une difficulté à oser entrer dans ce champ professionnel lorsqu'on en est éloigné.

#### Permettre la rencontre avec les acteurs locaux et entre futurs paysans

C'est partant de ce constat d'un besoin de faciliter le dialogue entre futurs paysans et de les accompagner dans une dynamique d'intégration sociale et locale que le compagnonnage paysan prévoit d'organiser des journées de rencontre. Cela a pu se concrétiser à l'automne 2023, en présence d'une animatrice de SOL, de l'ADEAR du Gers, et d'un bénévole de l'association territoriale Terre de Liens. Ces mises en lien intéressent la plupart des compagnons mais restent difficile à organiser pour des raisons géographiques dans cette phase d'expérimentation du dispositif. Elles permettent de s'inspirer les uns des autres, de partager son expérience et de demander conseil à des pairs. **Elles peuvent constituer une forme de soutien moral, une façon de réaliser - selon les dires de personnes interrogées - qu'ils ne sont pas seuls « à vouloir monter un projet » voire « pas seuls à galérer ».**



« Quand j'ai vu le déroulé de la journée – c'est cool – on ne sait jamais qui on va rencontrer – faut un contenu technique : tour de table de contenu de projet, échanger en petits groupes ou projets similaires, travailler sur nos freins, etc – on a des points communs si on se retrouve là et on a des réponses différentes ». Sophie

De plus, et selon les besoins, le compagnonnage paysan, au contact de paysans et d'organisations ancrées sur les territoires, est une occasion d'obtenir des contacts de paysans qu'il pourrait être utile de rencontrer (impliqués dans des fermes à reprendre, ou travaillant avec des techniques de production spécifiques comme la lactation longue, etc).



« Faire les tournées de livraison on apprend à connaître le territoire, c'était intéressant. J'ai pu aller à l'ADEAR sur une réunion d'info où d'autres porteurs de projet sur ce que fait l'ADEAR sur les territoires, j'ai rencontré une chevière dans le sud du Gers, je suis allée la voir dans son élevage et on a discuté toute l'après-m. Ce sont des rencontres très importantes. C'est très important de voir plein de fermes différentes, ces rencontres même informelles participent à la construction du projet ». Eva

## Réaliser la dimension sociale de l'activité agricole et les leviers de socialisation

Au-delà de ces mises en lien ponctuelles, des rencontres entre futurs paysans ayant vocation à être systématisés et des liens tissés avec SOL et l'ADEAR, **le compagnonnage conduit à mieux connaître les milieux agricoles et paysans de manière parfois plus informelle**. L'immersion dans les fermes et la relation aux paysans-tuteurs donne en effet lieu à diverses rencontres, permet aux compagnons d'assister à des réunions, de participer à des ventes sur les marchés, de livrer des magasins de producteurs ou d'apprendre à connaître les organisations dans lesquelles s'investissent leurs tuteurs. De la sorte, les porteurs de projets se familiarisent peu à peu avec des structures, des réseaux ou des personnes gravitant autour de l'agriculture. Ce peuvent être des salariés ou des stagiaires présents sur la ferme, des agriculteurs, des consommateurs de passage ou des membres de réseaux dans lesquels sont engagés les paysans.

Ainsi, des compagnons découvrent l'investissement de leurs tuteurs « *dans des associations de maraîchers locaux* », « *dans le CA d'un lycée agricole* », « *dans des magasins de producteurs* », « *dans le syndicalisme agricole* », ou encore dans « *une sorte de groupement d'employeurs informel pour pouvoir se remplacer les uns les autres et partir en vacances* ». Un porteur de projet a participé aux réunions d'un GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental), un autre à une journée à l'AFOCG (Association de Formation Collective à la Gestion).

Si les situations varient selon les expériences et que, pour certains, le compagnonnage ne leur a pas réellement permis de mieux connaître le champ agricole (parfois parce qu'ils en avaient déjà une connaissance fine), pour beaucoup, la formation pratique les a aidés à approfondir cet aspect.



« J'ai eu de la chance parce que [mon paysan-tuteur] est presque une personnalité publique, et c'est un porte-parole de la Conf. Il m'a trébuché partout, j'ai pu voir les articulations entre les différentes organisations, associations, producteurs, c'était très intéressant. On a même rencontré le député de la Lozère. Clairement j'y vois plus clair sur qui fait quoi comment les gens travaillent ensemble ». (Tiphaine)



Une forme de **socialisation agricole** a donc souvent lieu et si elle est circonscrite à un territoire et quelques structures, elle **permet** dans bien des cas **aux futurs paysans de se sentir plus légitimes** à contacter par la suite des acteurs agricoles.



« Je l'ai emmenée visiter des fermes. On a fait ensemble une visite d'un autre maraîcher à côté de chez moi (...) et à la fin du stage je lui ai dit de prendre une demi-journée pour aller voir une autre ferme intéressante pour son projet. Avec l'animatrice ADEAR on lui a suggéré d'aller voir des pépiniéristes et elle se sentait plus à l'aise pour faire ça après que l'on ait fait des visites ensemble ». (Paysan-tuteur A, Gers)

« Le compagnonnage permet aux porteurs de projet d'avoir une démarche plus proactive après pour "aller à la rencontre de" ». (Animatrice ADEAR 1)

Enfin, si ce n'est là encore pas systématique, les paysans-tuteurs peuvent devenir des personnes ressources pour les futurs paysans dans la suite de leur parcours.



« Lucille [première compagne accueillie] on l'a embauchée par la suite en remplacement de congés maternité. Avec Millie [deuxième compagne accueillie], on a eu un super feeling aussi. Contrairement à Lucille, elle n'envisage pas de rester dans le Gers mais on lui a dit "si tu as besoin de contact, de conseils" : il y a vraiment un lien ». (Paysanne et paysan-tuteurs B et C, Gers)

Ainsi le **dispositif permet** aux compagnons de confronter leurs idéaux aux réalités du métier d'agriculteur, à **perdre une certaine dose de naïveté parfois, pour s'engager dans une démarche plus réaliste**. Il aide à dépasser un sentiment d'illégitimité que ressentent certains face à des mondes agricoles desquels ils se sentent étrangers.

## 4. Un dispositif qui vient combler un manque dans la myriade de dispositifs d'accompagnement à l'installation selon les besoins de chaque porteur de projet



### ÉLÉMENTS CLÉS

**Le compagnonnage paysan, sollicité par les futurs paysans pour avancer dans leur parcours à l'installation :**

- La composante d'un parcours propre à chacun, ponctué par le suivi de nombreux dispositifs ;
- Le compagnonnage paysan : « accélérateur de réflexion ».

**44%** des interrogés sont installés ou en cours d'association, à ce jour.

En Occitanie, le compagnonnage paysan s'intègre dans le paysage des dispositifs d'aide à l'installation comme un des nombreux outils pour construire un projet d'installation paysanne, venant en complément des autres dispositifs.

### 4.1. Une étape décisive dans des parcours d'installation aussi divers que le sont les profils d'aujourd'hui



## La composante d'un parcours propre à chacun, ponctué par le suivi de nombreux dispositifs

La diversité des parcours à l'installation est très grande. En fonction des profils, des envies et des besoins, les étapes qui les jalonnent sont différentes, où s'enchaînent dans un ordre distinct. Voici le récapitulatif des parcours suivis par les futurs paysans :

Futur paysan	Parcours suivis avant le Compagnonnage	Parcours suivis après le Compagnonnage
1	Remplacement chevrière PAI Amis de la Conf Wwoofing	Salariat
2	Démarche PAI et PPP avortée	PPP Formations courtes Maraîchère à mi-temps
3	BPREA paysan boulanger Wwoofing	PPP De « l'idée au projet » en Bretagne Salarié agri chez boulanger Accompagnement post-installation par Civam35
4	2011 : projet insertion rédigé Aide ami installé maraîchage (prod et vente) BPREA 'atelier paysan' Passage dans structures insertion/agri	Projet reprise genre CEFI en Isère Aller voir les fermes aux alentours de son installation Accueil paysan - Astra ?
5	Wwoofing Asso Talus Marseille	Maraîchage Marseille BPREA Salariat chez paysan-tuteur
6	Expérience élevage alpage BPREA – PAI Salariat Wwoofing Stage	CEFI
7	Aide éleveur chèvres Stages	Formations Adear ou CFPPA PPP
8	Wwoofing Stage césure ARDEAR	Salariée Adear limousin
9	Formation Ste Marthe 3 ans wwoofing PAI PPP	Installation
10	Polyculture élevage PAI BPREA	Retour à l'activité précédente Activation du 3P Salariat agri ? Installation en cours ?
11	Maraîchage sur des fermes	Formation Salariat agri



12	Salariat agricole en maraîchage, viticulture, formation à la transformation végétale et à la boulange, wwoofing	N/A
13	Wwoofing	BPREA Vendanges Accompagnement collectif par Adear ?
14	Wwoofing Formation ADEMA BPREA Compagnonnage avec ferme d'avenir réalisé à moitié	Wwoofing
15	Stage pôle emploi Vendanges Saisons Wwoofing BPREA rempla agri	N/A
16	Wwoofing	Conjoint collaborateur à mi-temps sur la ferme de sa femme
17	Formation agri : BPREA maraîchage bio et Expérience agricole : formatrice agritourisme	cotisante solidaire mais activité à l'arrêt actuellement pour des raisons personnelles, professionnelles et financières

Chaque futur paysan est acteur de son propre parcours qu'il construit au fur et à mesure, et prend parfois des "chemins détournés".



« De février à juin dernier j'ai travaillé en entretiens d'espaces ruraux, pour apprendre un peu la tronçonneuse, l'élagage, débroussaillage ». (Suzanne)

Ce qui est cependant commun à la plupart de ces parcours est sa durée. **Le chemin vers l'installation prend souvent plusieurs années, en moyenne 5 ans.**



« Il m'a fallu beaucoup plus que deux mois de pratique pour m'installer. J'ai fait six mois de salariat, incluant l'hiver et le printemps, un BPREA avec différents stages sur l'année, plus une saison d'été. C'était à partir de là que je me sentais bien pour m'installer. (...) Nous on dit à tout le monde : va faire 2 saisons complètes avant de t'installer ». (Paysan-tuteur D, Lot)

Diverses formations, périodes de woofing ou de salariat, évènements ponctuels, rencontres marquantes ou autre, peuvent venir enrichir un parcours à l'installation. **Le compagnonnage paysan, s'il constitue un dispositif utile comme le montre le présent travail, n'est qu'une étape qui s'insère dans un cheminement plus vaste.**



« Cette expérience n'est pas l'ELEMENT crucial dans mon installation, mais il a fait partie d'un itinéraire qui m'y a mené ». (Pierre)

Néanmoins, il a pu constituer dans certains cas une étape qui pourrait s'avérer décisive pour certains futurs paysans, comme l'illustrent les cas de Bérénice et de Sophie déjà cités :



« Je commence un CEFI chez un agriculteur à côté de chez moi. Ça s'est décidé pendant que j'étais à la Rauze [ferme accueillante] (...). C'est quelqu'un chez qui j'ai fait mes stages pendant le BPREA, lui est installé depuis 7 ans, ça fait un moment qu'il cherche à ouvrir la ferme vers un collectif. Quand je lui ai dit que j'allais à la ferme collective de la Rauze : il m'a dit que mon retour d'expérience l'intéressait, et finalement j'y entame un CEFI ! » (Bérénice)

« Un jour mon paysan-tuteur m'a demandé "mais pourquoi tu n'es pas encore installée ?" Du coup j'ai contacté une ferme que j'avais pré-identifiée avant le compagnonnage : j'y suis allée pendant mes 15 jours de césure. Et là je vais y commencer un stage de reprise ». (Sophie)

### Le compagnonnage paysan : « accélérateur de réflexion »

Le dispositif de compagnonnage paysan conduit donc les bénéficiaires à s'engager plus activement dans leur parcours à l'installation. Il est, pour certains, un « **accélérateur de la réflexion** » (Carole, 2021) – un « *tremplin (...) qui permet en quelque sorte aux porteurs de projet de "passer la seconde"* » (animatrice ADEAR 1).

**Pour certains, il a même permis une prise de conscience du stade d'avancement de leur projet** et s'est concrétisé par un stage de reprise sur une ferme collective, c'est-à-dire un contrat dans une exploitation en vue de s'y installer.



« Je ne pensais pas être si mûre, en fait j'ai réalisé que j'étais frustrée d'être stagiaire ». (Sophie)

« Ça faisait pas mal d'années qu'elle voulait s'installer, plusieurs tentatives, j'ai vraiment creusé "c'est quoi qui te retient ?" : j'ai l'impression que les retours qu'on lui faisait l'ont aidée : "tu es autonome sur plein de trucs, c'est facile de te faire confiance...". J'ai l'impression que pour elle il y a eu un processus hyper concret ». (Paysan-tuteur D ayant accompagné Sophie, Lot)

		Nombre	%
Installés	Cotisant solidaire ou exploitant agricole en activité	3	18,8
	Installé mais activité en pause	1	6,3
	Conjoint collaborateur à mi-temps	1	6,3
En cours d'association dans une ferme en activité		2	12,5
En chemin dans le parcours à l'installation		9	56,3
Abandon		0	0
Total		16	100

**\*Détail :**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9 <sup>42</sup>
<b>En recherche de foncier</b>		X	X			X	X		X
<b>En recherche d'associés</b>		X							
<b>Souhaite acquérir plus d'expérience (via salariat, compagnonnage ou autre)</b>	X		X			X	X		
<b>Va démarrer prochainement un BPREA</b>				X				X	
<b>En attente que son partenaire soit prêt à s'installer</b>					X				

**À ce jour, 44% des interrogés sont installés ou en cours d'association** (via des contrats "stage de reprise" de type CEFI (CF. supra)). À noter cependant : l'une d'eux a actuellement mis son activité en pause « *pour des raisons économiques et personnelles* ».

Il était prévisible que l'ensemble des personnes considérées ne soient pas installées - un parcours à l'installation durant souvent plusieurs années (CF. supra). Au sein de cet échantillon, les cinq personnes installées font partie des premières promotions de compagnonnage paysan de 2020 et 2021.

Les personnes n'étant ni installées ni en cours d'association mais qui souhaitent toujours créer leur activité agricole évoquent différentes causes pour expliquer cette situation. **L'absence de foncier et l'envie d'acquérir davantage d'expérience pratique sont fréquemment mentionnées.** Parfois, tout simplement, les futurs paysans « *ne [sont] pas pressés* ». Une installation agricole reste un projet complexe et exigeant qui demande du temps. Du temps pour franchir toutes les étapes nécessaires, du temps parfois, pour se sentir psychologiquement prêt à franchir le pas.

C'est pourquoi, si **ces chiffres apportent certains éclairages, ils ne peuvent seuls permettre d'évaluer la qualité du dispositif étudié ici. En effet, le compagnonnage paysan ne représente qu'une étape du chemin vers l'installation**<sup>43</sup>.

<sup>42</sup> Il s'agit ici d'un porteur de projet parisien ayant changé de vie pour déménager à la campagne en vue d'y développer un projet hybride : accueil, stages autour d'activités culturelles etc. L'activité de maraîchage qu'il souhaite développer dépasse l'autoconsommation (produire pour les personnes accueillies sur place) mais ne se destine pas à être commercialisée. Il ne souhaite pas être affilié à la MSA.

<sup>43</sup> *Ibid.*

## 4.2. Un dispositif complémentaire à l'offre de formation existante : le cas de l'Occitanie



De manière générale, le chemin vers l'installation est complexe et beaucoup de futurs paysans suivent un parcours très singulier, en rapport avec leur profil, leur âge, leur situation, leur possibilité, leur connaissance de l'écosystème agricole, l'étape dans laquelle ils sont dans l'avancée de leur projet, etc.

Ainsi, une multitude de dispositifs (formation, stage) a été développée pour répondre à ces nouveaux profils, nouveaux projets et proposer des **accompagnements individualisés, répondant aux spécificités de chaque futur paysan.**

**Ces nouveaux formats d'accompagnement sont complémentaires les uns avec les autres** car apportant différentes dimensions, sur différentes thématiques, avec une diversité d'acteurs ruraux impliqués.

Ces éléments, ces constats sont basés sur des études et rapports d'observatoire régionaux et nationaux.

**Le travail réalisé ici, retours d'expérience récoltés auprès des compagnons accompagnés dans le cadre du Compagnonnage Paysan, montre que ces constats et les données nationales sont, dans les mêmes proportions, existantes en Occitanie. Le partage des parcours de la part des porteurs de projet est une source riche pour mesurer la réalité du chemin à l'installation.**

### **Le Wwoofing : pour découvrir le métier**

Certaines initiatives nationales comme le Wwoofing<sup>44</sup> se déploient largement sur ce territoire. La collectivité territoriale, première région en agriculture biologique de France en surface agricole, abrite en effet 465 fermes adhérentes au concept sur les 1.700 totales en France<sup>45</sup>. Mais comme évoqué plus haut<sup>46</sup>, le cadre est tout autre que celui du compagnonnage paysan et les buts poursuivis bien différents.

<sup>44</sup> Worldwide Opportunities on Organic Farms (WWOOF) est un mouvement mondial qui met en relation des bénévoles avec des fermes bio et paysannes. Le but est d'encourager les échanges culturels et l'éducation à la terre, et de construire une communauté mondiale sensible aux pratiques agricoles durables.

<sup>45</sup><https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/herault-wwoofing-pratique-qui-cartonne-occitanie-1711261.html> [consulté le 10/01/2024]

<sup>46</sup> Cf. partie 4.1

## Les formations diplômantes : centrée sur la formation théorique

Pour les personnes qui souhaitent s'engager dans une démarche plus professionnalisante, de nombreuses structures (MFR, CFPPA, etc.) proposent en Occitanie, des formations en vue d'obtenir le BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole)<sup>47</sup>. Néanmoins, si ces dispositifs prévoient des stages sur des fermes pour une durée d'au moins 8 semaines, **la part de la formation axée sur la pratique y est très réduite par rapport aux enseignements théoriques**<sup>48</sup>. Ce qui ne répond pas toujours aux besoins des personnes en reconversion, comme analysé plus haut.

De plus, ces formations souvent à temps plein et durant 10 à 11 mois « *s'adressent à des demandeurs d'emploi (DE) ou à des salariés démissionnaires. Elles sont plus **difficilement accessibles à ceux qui souhaitent conserver leur emploi et leur niveau de revenu*** »<sup>49</sup>.



Le cas de deux futures paysannes ayant suivi le compagnonnage (dont l'une est aujourd'hui installée) illustre cet état de fait. Le statut de la première, enseignante et donc fonctionnaire rendait délicat le suivi d'un BPREA « *à moins de payer 15000€ et de ne pas avoir de revenu pendant 1 an* ». Pour la seconde, fonctionnaire de l'administration pénitentiaire « *[son] CPF ne [lui] permet(tait) pas de financer des formations mais uniquement de bénéficier d'un crédit d'heures sur lesquelles [elle pouvait] suivre une formation durant [son] temps de travail. Les formations qualifiantes pour adultes rest[aient] donc difficilement accessibles financièrement* ». Ainsi, la flexibilité du dispositif du Compagnonnage Paysan a permis de réaliser une formation pratique. Dans le deuxième cas, les animateurs du dispositif du Compagnonnage Paysan et le paysan-tuteur concerné ont su s'adapter à ses contraintes. D'importants aménagements ont pu être trouvés pour qu'elle puisse suivre le dispositif sur des périodes de congés, tout en lui permettant de s'absenter lorsqu'elle était de garde pour son administration.

<sup>47</sup> Diplôme national du ministère de l'Agriculture pensé pour préparer à l'installation. Associé au Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP), il permet d'acquérir la capacité agricole.

<sup>48</sup> Des exceptions existent tel le dispositif « Pratiques Paysannes » qui permet d'obtenir le BPREA et inverse la proportion de pratique et de théorie des formations habituellement proposées pour obtenir ce diplôme. Le cas de formation au BPREA en alternance est lui aussi spécifique.

<sup>49</sup> CGAAER, rapport n° 21050, Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture, 2022

Enfin, les sessions du compagnonnage paysan, peuvent avoir lieu dans des périodes différentes de celles proposées la plupart du temps pour les stages de BPREA.



« On a trouvé ça très intéressant les périodes de stage. Les stages de BP[REA] sont dans une période un peu molle, là elle est venue en juin et en août. Chez nous c'est hyper pertinent. En juin, il y a les fenaisons et en août, c'est un peu rude et donc spécifique en termes climatique et de commercialisation. J'ai toujours trouvé ça dommage que les BP[REA] fassent leurs stages en mai ». (Paysan-tuteur E, Lot)

Son contenu, sa faible proportion de pratique, sa durée relativement longue - et fixe – ainsi que d'autres contraintes logistiques distinguent donc les formations au BPREA du compagnonnage paysan. Ces **deux dispositifs, loin d'être concurrentiels, viennent au contraire se compléter.**

	Nombre de personnes ayant suivi ou souhaitant suivre un BPREA *	%	Nombre de personnes n'ayant pas suivi de BPREA	%
			6	40
Avant le compagnonnage	4	26,7		
Pendant le compagnonnage	2	13,3		
Après le compagnonnage	3	20		
Total de l'effectif interrogé	15	100	15	100

*Nombre de personnes ayant suivi ou souhaitant suivre un BPREA	%	
Nombre de personnes ayant suivi un BPREA avant le compagnonnage	4	44,44
Nombre de personnes ayant suivi un BPREA pendant le compagnonnage	2	22,22
Nombre de personnes ayant suivi un BPREA après le compagnonnage	3	33,33
Total de l'effectif	9	100

## 40% des anciens compagnons avaient suivi un BPREA, avant ou pendant leur compagnonnage.

Parmi eux, plus d'un quart avait déjà validé ce brevet professionnel avant de candidater au dispositif étudié. Cela illustre le **besoin de pratique** fréquemment ressenti par les personnes en reconversion formées via un BPREA et la complémentarité de ces deux formations dont il est ici question. Cela a d'ailleurs été soulevé lors de certains entretiens :



« *J'ai appris énormément de choses, c'était très complémentaire avec le BPREA* ». (Loïc)

Et 3 d'entre eux ont intégré cette formation diplômante à la suite du compagnonnage paysan, en raison notamment des exigences de diplôme pour accéder aux aides à l'installation.

Un cas particulier est celui des deux compagnons ayant suivi les deux dispositifs en parallèle. L'un d'eux était inscrit en BPREA en distanciel durant une pause professionnelle. Le compagnonnage paysan a été l'opportunité pour lui de bénéficier de plus d'immersion sur des fermes que ses 8 semaines de stage obligatoires de Brevet Professionnel. Pour le second, des imprévus et des soucis de santé ont repoussé la validation de son diplôme. Le compagnonnage paysan a été un moyen de tirer parti d'une période creuse imprévue, de bénéficier de « *plus de pratique* » et d'un « *cadre de travail pour valider [son] diplôme* ». Ces cas exceptionnels font donc état non seulement d'une complémentarité mais parfois même d'une imbrication du dispositif étudié avec la formation de l'enseignement agricole.

## Les stages AITA : à condition de réaliser un Plan de Professionnalisation Personnalisé (qui vient tard dans le parcours)

L'acquisition de compétences pratiques, sous forme d'immersion et de stage est également possible via les "*stages d'application en exploitation*". Financés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans le cadre du programme AITA (Aide à l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture), d'une durée comprise entre 1 mois et 6 mois, ils peuvent être prescrits dans le cadre d'un PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé<sup>50</sup>). Néanmoins, **leur tenue intervient en général assez tardivement dans le processus d'installation**. Il est en effet conseillé aux porteurs de projet d'attendre avant d'entamer leur PPP, de ne pas l'initier trop tôt pour « *ne pas sortir de nulle part en termes agricoles et avoir une liste à la Prévert de formations à cocher avant validation du PPP ou avoir un stage 21h qui parle de la programmation DJA [Dotation Jeune Agriculteur] antérieure* » (Animateur ADEAR hors Occitanie).

À notre connaissance, aucune des personnes interrogées n'avait entamé de PPP lorsqu'elles ont postulé au compagnonnage paysan. Par ailleurs, la très grande majorité d'entre elles n'avait pas encore de foncier au moment des candidatures. Or, si ce n'est pas une obligation, il est généralement recommandé aux futurs paysans d'effectuer le PPP dans leur territoire d'installation. Et ce, pour rencontrer les institutions et les personnes qui deviendront leurs interlocutrices une fois installés. De plus, tandis que la recherche d'un lieu prend en moyenne plusieurs années, **un PPP une fois validé<sup>51</sup> n'est valable que deux ans pour ceux qui souhaitent demander les aides à l'installation**.

<sup>50</sup> Le PPP se veut un accompagnement à l'installation professionnalisant dispensé dans le cadre du parcours officiel à l'installation. Comme évoqué plus haut : sa validation est obligatoire pour les candidats prévoyant de solliciter les aides à l'installation (DJA et prêts bonifiés).

<sup>51</sup> Le porteur de projet dispose de 3 ans pour réaliser ce qui est préconisé dans le cadre de son PPP pour le valider.

C'est pourquoi nous faisons l'hypothèse que l'incitation géographique précitée et la durée de péremption d'un PPP expliquent qu'un **"stage d'application en exploitation" n'aurait pas pu se substituer au compagnonnage** pour la plupart des personnes interrogées à cette étape de leur parcours.



Si le "stage d'application en exploitation" est destiné à « *approfondir ses compétences professionnelles* »<sup>52</sup> pour mener à bien un projet d'installation à relativement court terme, la visée du compagnonnage paysan est plus large. Comme le note la DGPE, « *Le stage d'application en exploitation agricole ne peut, dans le cadre du plan de professionnalisation en vue de l'installation immédiate, être assimilé à une formation pratique accélérée en vue d'acquérir un savoir-faire gestuel spécifique qui résulte plutôt d'un apprentissage long et progressif* »<sup>53</sup>. Beaucoup viennent non seulement y acquérir des compétences mais également éprouver leur projet, leur condition physique et leur motivation.

Par ailleurs, l'accompagnement des sessions réalisé par les ADEAR et SOL est un atout du compagnonnage paysan pour les futurs paysans interrogés. « *L'accompagnement par des structures engagées dans l'agriculture paysanne faisait écho à mes valeurs* » (Eva). Et alors que « *l'engagement des CEPPP [qui prescrivent les stages d'application en exploitation] de représenter la diversité des modèles agricoles n'est pas démontré* »<sup>54</sup>, la sélection des fermes répondant à la charte de l'agriculture paysanne de la FADEAR<sup>55</sup> attire des personnes dont les projets s'inscrivent dans des démarches agroécologiques.

En fait, « le stage d'application en exploitation est très peu utilisé (548 en 2019 sur 13 400 nouvelles installations<sup>56</sup>) et reste méconnu ».<sup>57</sup> **En Occitanie, seuls 1 à 3 stages sont effectués chaque année<sup>58</sup> (pour près de 2000 nouveaux installés par an dans la région<sup>59</sup>)**. Les stages évoqués ici et le compagnonnage paysan ne répondent donc pas aux mêmes besoins, et n'interviennent pas aux mêmes stades des parcours à l'installation. Le déploiement de ce dernier constitue une véritable plus-value pour le territoire occitan.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> DGER/SDPFE, note de service 2015-219, 10 mars 2015 (fiche 2)

<sup>54</sup> Cour des Comptes, rapport : La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles - Communication à la commission des finances du Sénat, Avril 2023

<sup>55</sup> <https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/charte-agriculture-paysanne.pdf>

<sup>56</sup> [https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2022Chap2.4/GraFra2022\\_installations-aides-a-l-installation.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2022Chap2.4/GraFra2022_installations-aides-a-l-installation.pdf) [consulté le 29/01/2023]

<sup>57</sup> CGAAER, Rapport n° 21050, Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture, 2022

<sup>58</sup> Ce chiffre inclut qui plus est les stages de parrainage AITA. (Donnée issu d'un échange mail avec la chargée de mission Installation/ Transmission et Agriculture Biologique de la DRAAF Occitanie).

<sup>59</sup> Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie, étude « Le devenir des installés en Occitanie », 2021-2022 <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/devenir-des-installes-en-occitanie/>



## Le CEFI : uniquement en cas de projet d'association ou de reprise

La région Occitanie a créé le CEFI (Contrat Emploi Formation Installation) sorte de contrat de parrainage de 3 à 12 mois qui permet aux futurs paysans de « *se tester grâce à un stage rémunéré sur l'exploitation à reprendre ou à intégrer* »<sup>60</sup>. Ce dispositif apprécié par les futurs paysans - 103 ont été réalisés en 2023<sup>61</sup> - est donc spécifique à des cas de reprise d'exploitation ou de nouvelle association. Cependant, **l'immersion dans des fermes et le tutorat paysan sont également utiles dans d'autres situations**. Ce à quoi répond notamment le compagnonnage paysan qui n'intervient pas au même stade dans les parcours à l'installation.

En outre, les deux dispositifs se succèdent parfois dans un même parcours, comme l'illustre le témoignage de Bérénice.



« *Je commence un CEFI chez un agriculteur à côté de chez moi. Ça s'est décidé pendant que j'étais à la Rauze [ferme accueillante] (...). C'est quelqu'un chez qui j'ai fait mes stages pendant le BPREA, lui est installé depuis 7 ans, ça fait un moment qu'il cherche à ouvrir la ferme vers un collectif. Quand je lui ai dit que j'allais à la ferme collective de la Rauze : il m'a dit que mon retour d'expérience l'intéressait, et finalement j'y entame un CEFI !* » (Bérénice)

## Les dispositifs des pôles InPACT<sup>62</sup> régionaux : une panoplie d'outils, qui couvrent le territoire, pour un parcours complet

Des formations dispensées par des membres d'InPACT sont proposées pour mûrir l'idée d'un projet agricole qui émerge. "Paysan.ne Demain" se déploie en Île de France et "de l'idée au projet" dans différentes régions, dont l'Occitanie. Dans ce dispositif, les apprentissages se font sur une dizaine de jours à partir d'apports théoriques, d'exercices d'application et d'échanges entre pairs et avec des paysans. Là encore, **le compagnonnage paysan diffère de ce dispositif tant en durée, modalités, qu'en termes d'objectifs**. Cela a bien été identifié par une porteuse de projet : « *entre "paysan demain" ou "de l'idée au projet" et un BPREA, ce qui est proposé avec SOL [Le compagnonnage] est une bonne formule* ». Et à nouveau, parmi les personnes interrogées, **certaines ont suivi plusieurs de ces formations au cours de leur parcours**.

D'autres dispositifs basés sur la pratique et particulièrement adaptés aux personnes en reconversion ayant un projet d'installation agricole plus avancé, sont proposés par les structures du pôle InPact. Et ce, dans différentes régions en France. Le "parcours Eco Paysans" se déploie par exemple en PACA, "Pratiques Paysannes"<sup>63</sup> en Auvergne Rhône Alpes, "Entreprendre en agriculture paysanne" en Centre Val de Loire, Bretagne, et Pays de la Loire (zone géographique non exhaustive). **À la création du dispositif en Occitanie, aucune formation de ce type n'était dispensée par ces réseaux. Le Compagnonnage paysan complète donc utilement, le catalogue de formation InPact régional.**

<sup>60</sup> Région Occitanie, brochure Pour l'avenir de l'agriculture en Occitanie - [https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/c/b/6/pour\\_l\\_avenir\\_de\\_l\\_agriculture\\_en\\_occitanie\\_-\\_re\\_gion\\_occitanie.pdf](https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/c/b/6/pour_l_avenir_de_l_agriculture_en_occitanie_-_re_gion_occitanie.pdf)

<sup>61</sup> Echanges menés avec la Chargée de mission Installation et Transmission à la région Occitanie

<sup>62</sup> Plateforme associative réunissant dix des principaux réseaux et structures d'initiatives solidaires de développement agricole et rural.

<sup>63</sup> Évoqué ci-dessus dans la sous-partie « Les formations diplômantes : centrée sur la formation théorique »

Par ailleurs, des stages paysans sont aussi proposés par certaines ADEAR. Ce n'est néanmoins pas le cas sur l'ensemble du territoire occitan. Les ADEAR de l'ancienne région Languedoc Roussillon, par exemple, n'en conventionnent plus<sup>64</sup>. Si, comme le compagnonnage paysan, ces formations pratiques visent le transfert d'expérience, des **différences de mise en œuvre existent entre ces deux dispositifs**, comme le souligne l'animatrice de l'ADEAR 1. Ainsi, selon ses dires, dans le compagnonnage paysan :

- ① Le processus de transfert d'expérience est plus formalisé et le contenu mieux défini (2h hebdomadaires avec la paysanne ou le paysan-tuteur).
- ① La visibilité du réseau de fermes dans lequel peut piocher le futur paysan est plus complète (au lieu d'aller rechercher au cas par cas, dans chaque département, des fermes accueillantes).
- ① Le potentiel d'itinérance, peut également apporter un plus pour l'installation (regards croisés sur différents contextes et différentes stratégies d'installation).

Pour l'animatrice de l'ADEAR 1, une autre différence est à relever. Le compagnonnage paysan, nous l'avons souligné<sup>65</sup>, est imaginé pour des personnes se situant en "fin d'émergence", donc à un stade relativement avancé de leur projet. À l'inverse, « *le stage paysan est principalement à destination des personnes en émergence (parfois à des stades très précoces d'installation, pour de la découverte/de l'immersion agricole). Il peut trouver un équivalent dans des stages PMSMP<sup>66</sup> (Pôle Emploi)* ». Cependant, des informations contradictoires nous sont parvenues sur ce point<sup>67</sup>. Il est possible que dans certains départements de tels stages soient proposés à des personnes ayant un projet plus construit et un peu d'expérience agricole, nous pensons notamment aux stages proposés dans le cadre du dispositif « accompagnement paysan » proposé par Terres Vivantes<sup>68</sup>.



<sup>64</sup> Information transmise lors d'un échange mail avec un salarié de l'ARDEAR d'Occitanie

<sup>65</sup> Cf. infra 2.2. Un accompagnement structurant par l'ADEAR et SOL, La sélection des compagnons pour un accompagnement de projet qualitatif

<sup>66</sup> PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

<sup>67</sup> Notamment lors d'un entretien avec un ancien administrateur de la FADEAR

<sup>68</sup> <https://www.terresvivantes.org/s-installer-en-agriculture/r%C3%A9seau-accompagnement-paysan/>

# Conclusions et perspectives

**La confirmation de l'utilité et de la performance du dispositif de Compagnonnage Paysan dans le chemin à l'installation, en constante évolution pour une adaptabilité répondant toujours aux besoins des porteurs de projet.**

Le panel de futurs paysans passés par le compagnonnage paysan est hétérogène. Leurs trajectoires de vie variées ont cependant un point commun. Pour tous, se tourner vers une activité agricole est une reconversion, et pour beaucoup un moyen d'être en adéquation avec ses idéaux. Ces personnes, pour éviter les déconvenues, doivent se confronter aux réalités agricoles, éprouver la viabilité économique de leur projet et leur vivabilité. Certaines ont également besoin de dépasser un sentiment d'illégitimité à porter un projet agricole.

Si des pistes d'amélioration du dispositif ont été esquissées dans ce rapport, **cette formation semble apte à répondre aux besoins spécifiques des personnes en reconversion aujourd'hui majoritaires parmi les futurs paysans agricole.** Axée sur la pratique et relativement personnalisable, le compagnonnage paysan tient compte de l'expérience de chacun et des compétences acquises hors du champ agricole. L'immersion dans des fermes auprès de paysans-tuteurs permet une transmission et des retours d'expériences précieux, des apprentissages variés et difficiles à acquérir par la théorie. **Parce que l'humain est central dans la réussite du dispositif, les rôles joués par les ADEAR et SOL sont aussi essentiels.** Et ce, que ce soit au niveau de la sélection des futurs paysans et des fermes accueillantes que du suivi des sessions et de l'éventuelle médiation entre accompagné et accompagnant. Les liens tissés et les expériences vécues pendant la formation permettent pour beaucoup une certaine sociabilisation agricole précieuse pour ne pas être isolé dans le difficile parcours à l'installation. Enfin, le compagnonnage paysan renforce le sentiment de légitimité des futurs paysans, confirmant leur volonté de poursuivre leur parcours, la stabilité de leur projet d'installation, **permettant ainsi que le succès de leur l'installation soit amélioré grâce à l'immersion sur des systèmes éprouvés et répondant aux enjeux actuels de l'activité agricole.**

Tous les futurs paysans interrogés dans le cadre de cette étude partagent une même sensibilité aux problématiques environnementales. Par l'immersion dans des fermes écoles exemplaires à cet égard à différents niveaux, **le compagnonnage paysan permet une montée en compétence de compagnons désireux de s'ancrer dans des démarches agroécologiques. Des personnes dont les projets, s'ils aboutissent, viendront participer au dynamisme rural en Occitanie et ailleurs.**

**En somme, ces retours d'expérience confirment que l'objectif initial du compagnonnage paysan, de combler un manquement dans l'accompagnement « en fin d'émergence » semble ainsi atteint dans chaque accompagnement.**

S'il ne représente qu'une étape du long chemin menant vers l'installation, le compagnonnage constitue un tremplin permettant aux personnes d'avancer dans leurs projets et de s'ancrer dans une véritable démarche de reconversion. Il complète utilement le panel de dispositifs proposés aux porteurs de projets en Occitanie. Alors qu'en termes de formation il « peut y avoir des difficultés en termes de disponibilité de l'offre dans des délais compatibles avec l'installation »<sup>69</sup>, accompagner et former suffisamment de personnes, notamment en reconversion, pour relever le défi du renouvellement de génération agricole, devient un enjeu central. Le compagnonnage paysan apporte sa pierre à ce vaste édifice.



**Le développement et le déploiement du compagnonnage paysan se poursuivent, portés par SOL, en :**

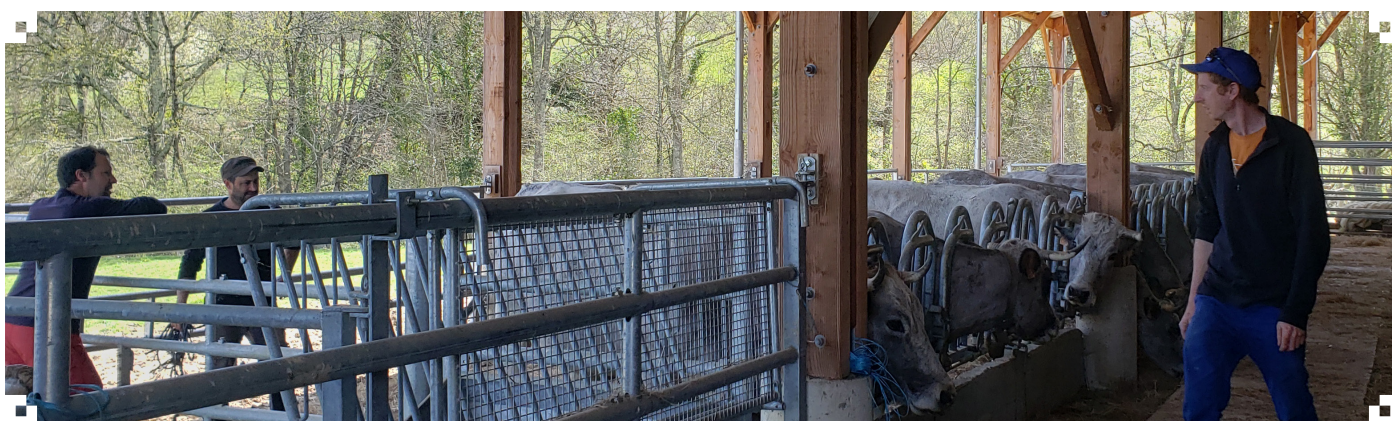
- ① **Accompagnant tous les futurs paysans** pour qui le compagnonnage paysan constitue la réponse adaptée à leurs besoins
- ① **Développant le compagnonnage paysan sur tous les territoires où cela est pertinent** au regard de l'offre de formation et d'accompagnement existantes ; en particulier en Occitanie
- ① **Assurant l'élargissement du réseau de paysans-tuteurs** dans le cadre du dispositif en veillant à sa diversification (systèmes, pratique, modalités d'organisation, localisation)
- ① **Avançant dans la structuration d'un module de formation à destination des paysans-tuteurs et en promouvant la création d'un statut de paysan-tuteur**
- ① **Continuant à ajuster et à prendre du recul sur l'organisation du dispositif, dans une logique d'amélioration** : protocole d'accompagnement ; collaboration et partenariats locaux autour du compagnonnage...
- ① **Portant l'instauration d'un cadre national et régional de compagnonnage paysan**, permettant la pérennisation des dispositifs de formation pratique, leur reconnaissance au titre du parcours à l'installation et de la formation professionnelle agricole, leur accessibilité par les porteurs de projet (rémunération, fonds de formation...) et garantissant aux acteurs de la formation pratique et de l'accompagnement – comme SOL et les ADEAR - la capacité de le proposer, sur le long-terme, à tous ceux qui pourraient en bénéficier

<sup>69</sup> CGAAER, rapport n° 21050, Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture, 2022

## **SOL, à l'interface des réseaux locaux, des décideurs publics et des futurs paysans, pour travailler aux enjeux du renouvellement des générations et de l'accès au parcours à l'installation pour les nouveaux entrants.**

Notre priorité en France est de contribuer à la transition agroécologique et à la revalorisation du métier de paysan par le soutien au renouvellement des générations agricoles sur des systèmes agricoles vertueux, qui permettent de préserver la biodiversité tout en assurant des conditions d'exercice et de vie décentes pour les professionnels. Installation et transition sont deux problématiques irrémédiablement liées : la transition agroécologique ne sera possible qu'avec des installations nombreuses sur des systèmes agricoles permettant d'assurer cette transition.

Pour porter le plus efficacement ce changement, SOL continuera à associer actions de terrains, sensibilisation, mise en réseau et dialogue entre acteurs et dialogue avec les pouvoirs publics, chaque dimension de l'action se nourrissant l'une de l'autre. L'impact de nos actions de terrains, associé à la construction d'un réseau d'acteurs unis et coordonnés, nous permettent de donner du poids à notre message pour sensibiliser et amener aux changements systémiques indispensables à l'évolution d'un système agroalimentaire qui ne permet pas aujourd'hui un renouvellement durable des générations agricoles.



## **REMERCIEMENTS**

Direction de la publication : Clotilde Bato

Coordination : Salomé Le Bourligu

Rédaction : Prune Catoire

Collecte des données et capitalisation : Prune Catoire, Anouk Halté, Marion Collomb, Salomé Le Bourligu, Hélène Lacomme

Création graphique et mise en page : Claire Plouy et Laura Déroutte

Credits photos : SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires

Un grand merci à l'ensemble des contributeurs pour leur relecture attentive, aux compagnons, paysans tuteurs et animateurs des ADEAR pour leurs témoignages et le partage de leurs expériences.

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages

AZAM Geneviève, Lettre à la Terre. Et la Terre répond. Le Seuil, « Anthropocène », 2019, ISBN : 9782021427837. URL : <https://www.cairn.info/lettre-a-la-terre--9782021427837.htm>

GIORGIS D. et PECH M., S'installer en agriculture. Pour un véritable accompagnement des paysans de demain, Éd. Charles Léopold Mayer, 2017, 112 p.

Groupe blé de l'ARDEAR Aura, BRIER M., Notre pain est politique. Les blés paysans face à l'industrie boulangère, Éditions de la Dernière Lettre, 2019, Montreuil-sous-Bois, 208 p.

MORIZOT B., Raviver les braises du vivant, coll. Domaine du possible, Ed. Actes Sud/ Wild Project, 2020, Arles, 198p.

## Articles scientifiques

BOURGEOIS L., DEMOTES-MAINARD M. « Les cinquante ans qui ont changé l'agriculture française ». In: Économie rurale. N°255-256, 2000. Les cinquante premières années de la sfer. Quel avenir pour l'économie rurale ? sous la direction de BOUSSARD I, CLERC F. et KROLL J-F. pp. 14-20. DOI : <https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.5151>

CARDONA A., RICHARD-FREVE E., « Le parcours d'installation en agriculture en région sud: une course à obstacles? », Hal Open science, 2023, <https://hal.inrae.fr/hal-04199425v1/document>

CHIFFOLEAU Y., PREVOST B., « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », OpenEdition Journals, n°224, 2012, p. 7-20, <https://doi.org/10.4000/noroi.4245>

GAZO C., « Se reconvertir dans l'agriculture : du retour au recours à la terre », Études rurales, 2023/1 (n° 211), p. 140-163. DOI : [10.4000/etudesrurales.31354](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.31354).

RIGOLLET-DAVIS A., ANNES A., BOUVARD A., « Se nommer dans le monde agricole La parole aux installés non issus du milieu agricole. Etude de cas en Quercy », 17èmes Journées de Recherches en Sciences Sociale, Paris-Saclay, 14 et 15 décembre 2023 [https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2023/articles/A33\\_49\\_RigoletDavis\\_Annes\\_Bouvard\\_Se%20nommer%20dans%20le%20monde%20agricole.pdf](https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2023/articles/A33_49_RigoletDavis_Annes_Bouvard_Se%20nommer%20dans%20le%20monde%20agricole.pdf)

## Rapports et comptes-rendus

CGAAER, rapport n° 21050, Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture, 2022

Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie, étude « Le devenir des installés en Occitanie », 2021-2022  
<https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/devenir-des-installes-en-occitanie/>

Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie et CERFRANCE, Agri'scopie, 2021 [https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/National/FAL\\_commun/publications/Occitanie/Productions\\_techniques/AGRISCOPIE-crao2021.pdf](https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Occitanie/Productions_techniques/AGRISCOPIE-crao2021.pdf)

Commission Nationale du Débat Public, Fiche n°19 L'installation en agriculture et le renouvellement générationnel <https://impactons.debatpublic.fr/wp-content/uploads/fiche13-debat-pac-aujourd'hui.pdf>

Cour des Comptes, rapport : La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles - Communication à la commission des finances du Sénat, Avril 2023

DGER/SDPFE, note de service 2015-219, 10 mars 2015

GAZO Cécile, Qui pour gouverner l'installation en agriculture ? Caractérisation de la multiplication des initiatives volontaires de soutien à l'installation en agriculture et transformation de l'action publique, Thèse de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, 21 septembre 2023.

Groupe de travail n°1 « Orientation et formation », Synthèse des propositions - Concertation nationale dans le cadre de l'élaboration du Pacte Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole – 2023

Région Occitanie, brochure Pour l'avenir de l'agriculture en Occitanie - [https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/c/b/6/pour\\_l\\_avenir\\_de\\_l\\_agriculture\\_en\\_occitanie\\_-\\_re\\_gion\\_occitanie.pdf](https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/c/b/6/pour_l_avenir_de_l_agriculture_en_occitanie_-_re_gion_occitanie.pdf)

SOL, FADEAR et ADEAR partenaires, compte rendu de la journée de travail sur le compagnonnage paysan qui s'est tenue à Toulouse le 30/11/2023

### **Autre**

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/herault-woofing-pratique-qui-cartonne-occitanie-1711261.html> [consulté le 10/01/2024]

<https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/charte-agriculture-paysanne.pdf>

[https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2022Chap2.4/GraFra2022\\_installations-aides-a-linstallation.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2022Chap2.4/GraFra2022_installations-aides-a-linstallation.pdf) [consulté le 29/01/2023]

<https://www.terresvivantes.org/s-installer-en-agriculture/r%C3%A9seau-accompagnement-paysan/>

Recensement agricole, 2020

# CETTE ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN DE



## LE PROJET EST SOUTENU PAR



FONDATION D'ENTREPRISE  
AG2R LA MONDIALE

patagonia®



olga  
Un présent pour l'avenir



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



\*La responsabilité du ministère ne saurait être engagée

## CONTACTEZ-NOUS !

SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires  
20 rue de Rochechouart - 75009 Paris  
Les Halles de la Transition, 7 rue du Canon d'Arcole - 31000 Toulouse

contact@sol-asso.fr

